

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1983-1984  
(56<sup>e</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 7 Novembre 1983.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Cessation du mandat et remplacement de députés nommés membres du Gouvernement (p. 4903).
2. — Loi de finances pour 1984 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4903).

#### Culture.

MM. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances ;  
le président.

M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires  
culturelles.

M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis de la commission des  
affaires étrangères.

MM. Rimbault,  
François d'Aubert, Lang, ministre délégué à la culture ;  
le président,  
Metzinger,  
Pierre Bas, le ministre,  
Fuchs,  
Queyranne,  
Giovannelli,  
Toubun,  
Schreiner,  
Alain Billon.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. — Ordre du jour (p. 4921).

★ (1 f.)

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ,  
vice-président.

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### CESSATION DU MANDAT ET REMPLACEMENT DE DÉPUTÉS NOMMÉS MEMBRES DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe l'Assemblée que M. le président  
de l'Assemblée nationale a pris acte au *Journal officiel* du  
6 novembre 1983 :

D'une part, de la cessation le 4 novembre, à minuit, du man-  
dat de député de MM. Paul Quilès et Jean Gatel, nommés  
membres du Gouvernement par décret du 4 octobre 1983 ;

Et, d'autre part, de leur remplacement à partir du 5 novembre  
1983 par MM. Serge Blisko et Jean-Pierre Lambertin.

— 2 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1984 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la dis-  
cussion de la deuxième partie du projet de loi de finances  
pour 1984 (n° 1726, 1735).

## CULTURE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la culture.

La parole est à M. Planchou, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre délégué à la culture, chers collègues, le projet de budget de la culture ne profite pas, cette année, du meilleur relais dans ce qu'on appelle le « marathon » budgétaire. Pourtant il ne manque pas de nerf et aurait pu, en d'autres moments, relancer la course.

Cette situation un peu particulière ne correspond pas tout à fait à la nature de ce projet de budget qui est lié pleinement à la société en mouvement. Certes il n'est pas facile, un lundi matin, de parler chiffres mais si ce n'était les journalistes, gens courageux et sans doute quelques animateurs de l'action culturelle, que je salue, nous pourrions nous demander, monsieur le ministre, ce qui nous relie à l'extérieur alors que la culture est la vie même.

Pourtant ce que nous allons faire est par définition solennel et nous allons le faire avec solennité.

Le Gouvernement, avec ténacité, poursuit son objectif : parvenir, au terme du septennat de François Mitterrand, à ce que le budget de la culture représente 1 p. 100 des dépenses du budget général.

En 1984, il représentera, je le rappelle, 0,84 p. 100. Après une montée très vive puisqu'il est passé de 0,41 p. 100 en 1981 à 0,75 p. 100 en 1982, la progression est maintenant soutenue et régulière : 0,79 p. 100 en 1983, 0,84 p. 100 en 1984 ; en outre, du point de vue budgétaire, elle est saine.

En chiffres absolus, je tiens à rappeler devant la représentation nationale que les crédits du ministère de la culture seront passés, en trois exercices budgétaires, de près de 3 milliards de francs en 1981 à un peu plus de 8 milliards de francs en 1984. Voilà qui donne la mesure de l'effort qui est entamé.

Vos rapporteurs, Rodolphe Pesce, Guy Vadepiéd ou moi-même, ne pouvons pas être des rapporteurs insatisfaits. Je disais, devant la commission des finances, que nous étions des rapporteurs heureux.

Pour la clarté de ce rapport, au nom de la commission des finances, je voudrais analyser et apprécier d'abord l'évolution des grandes masses financières de ce budget, ensuite les répartitions budgétaires entre les secteurs de l'action culturelle et enfin les questions qui découlent de ces orientations financières elles-mêmes.

S'agissant de l'évolution des grandes masses financières propres à ce budget, si les dépenses nettes à caractère définitif sont en hausse de 15 p. 100 par rapport au budget de 1983, les dépenses ordinaires, c'est-à-dire les moyens des services proprement dits, les interventions publiques et les subventions aux établissements publics, elles, n'évoluent que de 7,5 p. 100. Voilà en quoi ce projet de budget témoigne aussi à mes yeux de l'effort de rigueur. Sur l'essentiel, on peut caractériser le budget que nous examinons par trois traits.

En premier lieu, si les dépenses ordinaires connaissent une évolution à peu près similaire à celle des dépenses de fonctionnement de l'Etat, il faut souligner qu'en leur sein les subventions aux grands établissements culturels évoluent de 12 p. 100. Les équipements profitent donc de dotations différenciées et fortes ; cela correspond au lancement des grands projets et à la subvention au Théâtre de l'Europe et cela signifie qu'en contrepartie les autres postes connaissent une évolution d'autant plus modérée.

En deuxième lieu, les autorisations de programme qui, dans le cadre du budget de 1983, ont connu une vive progression décroissent sensiblement dans ce projet d'environ 10 p. 100 par rapport à l'an dernier. Cette évolution s'explique par l'inscription d'une partie de ces autorisations de programme en crédits de paiement, compte tenu du lancement des grands projets dont j'ai parlé. Néanmoins — et ceci en souligne l'aspect contrasté — les autorisations de programme, si l'on met de côté les lignes relatives aux grands projets, progressent, elles, fortement de 13,7 p. 100.

En troisième lieu, la caractéristique majeure de ce projet de budget est incontestablement la croissance très vive des crédits de paiement qui, si l'on tient compte de la régulation budgétaire

qui est intervenue à la baisse en 1983, s'établit à plus de 60 p. 100 par rapport aux normes de l'exercice passé — de 1,4 milliard de francs à 2,3 milliards de francs.

De ces trois remarques essentielles, rapidement évoquées, on peut tirer deux appréciations et une observation.

Première appréciation : ce projet de budget est très sélectif, notamment en faveur des dépenses d'équipements culturels et votre rapporteur ne peut pas en être insatisfait dans la période difficile que nous traversons.

Seconde appréciation : ce projet de budget présente assurément un meilleur équilibre entre les autorisations de programme et les crédits de paiement. Cette situation nouvelle est beaucoup plus saine que celle de l'an passé, qui était, il faut le dire, exceptionnelle.

Quant à l'observation, qui a été approuvée par la commission des finances, elle a trait au mécanisme de la régulation budgétaire qui a été mis en œuvre dans des conditions, je le souligne, tout à fait critiquables au point de porter atteinte à la cohérence de la politique culturelle, de ne pas en respecter certaines exigences essentielles, élémentaires alors que cette politique a été approuvée et votée par la représentation nationale. Ce n'est pas le principe de la régulation budgétaire qui est à discuter, ce sont les modalités de son application, je tiens à le rappeler. Votre rapporteur, au nom de la commission des finances, formule donc le souhait — si de nouveau une régulation budgétaire devait intervenir — que celle-ci soit mise en œuvre avec plus de cohérence et que, par exemple, le ministère de la culture ait la capacité de proposer les réductions de crédits à opérer.

Deuxième caractéristique : les répartitions budgétaires entre les secteurs de l'action culturelle. On peut dire à ce propos, et dans le bon sens de la formule, que c'est « le changement dans la continuité ». Budget de continuité, budget de changement, ce projet l'est assurément à la fois.

Un budget de continuité car, même si aux yeux de votre rapporteur ce n'est pas la caractéristique essentielle, il poursuit manifestement l'effort accompli depuis deux ans et demi et confirme le lancement des grands projets d'architecture et d'urbanisme.

Un budget de rigueur au surplus ne peut pas recouvrer que des aspects positifs. Certains de ses choix peuvent appeler des réserves et des rectifications d'orientations sinon dans l'immédiat, du moins à terme. Et, au passage, je ne manquerai pas de souligner brièvement et les évolutions positives et les insuffisances relatives propres à ce projet de budget. Mais au fond l'analyse de ces éléments doit être établie en fonction des objectifs visés par la politique culturelle entre ceux qui répondent et renforcent une cohérence et ceux qui pourraient la mettre en cause.

L'action est ainsi poursuivie dans les secteurs traditionnels de l'intervention publique, non seulement en faveur des musées, pour lesquels la contribution est positive, mais aussi en faveur de l'archéologie, des archives, de l'inventaire général. Et, dans ces secteurs, un effort particulier est entrepris à partir d'orientations nouvelles. Il en est ainsi de l'action de la cellule du patrimoine industriel, de la création d'un dépôt d'archives du monde du travail, de l'instauration de l'École nationale de création industrielle, ou de l'informatisation des données de la Bibliothèque nationale. En revanche, la quasi-stagnation des crédits d'entretien et des travaux de restauration des monuments historiques est à l'évidence préoccupante et implique pour demain un rééquilibrage certain.

Effort poursuivi également dans le sens de la décentralisation de l'action par le biais du développement culturel. Mais, sur ce plan, des nuances sont à exprimer. Effort en faveur du fonctionnement des centres régionaux de culture scientifique et technique, de la rénovation de salles de cinéma en zones insuffisamment desservies, de la décentralisation de la création cinématographique et audiovisuelle, confirmation des projets culturels régionaux. Voilà des sujets de satisfaction. Mais l'évolution des crédits alloués aux écoles régionales et municipales d'art demeure inquiétante. La progression des crédits alloués à la décentralisation dramatique est faible et, surtout, le resserrement des crédits en faveur des établissements d'action culturelle se révèle trop sélectif.

Si l'effort de formation musicale et cinématographique, notamment, est poursuivi, il faut bien constater que dans le même temps l'aide à la création et les crédits alloués au fonds d'initiation à la création laissent votre rapporteur quelque peu perplexe.

Enfin, n'ayant pas voulu être exhaustif, je ne peux que me féliciter des mesures prises sur les nouveaux terrains de l'expression culturelle — je pense à la culture scientifique et technique, sur les terrains nouvellement pris en compte par l'action culturelle — je pense, par exemple, aux mesures nouvelles en faveur du cirque et du jazz ; et des mesures prises en faveur de nouveaux publics, milieux scolaire et pénitentiaire, conformément aux programmes du IX<sup>e</sup> Plan.

Voilà un aperçu incomplet qui caractérise cependant la continuité de ce projet de budget — contrasté certes mais globalement positif — dans le sens d'une cohérence de l'action culturelle.

Mais, d'un autre côté, il y a des éléments qui pourraient affaiblir cette cohérence. Je pense d'abord à la création insuffisante d'emplois administratifs au sein d'un ministère qui a toujours souffert d'une déficience marquée de ses moyens en personnels — même si sur ces points, je le reconnais, des progrès sensibles ont été accomplis lors des deux précédentes lois de finances. En tout cas la politique culturelle menée depuis 1981 a créé de nouveaux besoins en personnels et ceux-ci — c'est une observation qui a été votée par la commission des finances — doivent être absolument pris en compte par les prochaines lois de finances au risque de mettre en cause l'action culturelle engagée.

Dans le prolongement de cette idée, votre rapporteur regrette que ce projet de budget ne prévienne la création d'aucun emploi financé intégralement par l'Etat dans les bibliothèques centrales de prêts même si soixante emplois seront créés en 1984, financés pour moitié par l'Etat et pour moitié par les départements.

De même, par suite de la suppression en 1984 de l'aide massive à la création d'emplois de développement culturel, votre rapporteur s'est enquis du déroulement de la consolidation de ces emplois. Vos services, monsieur le ministre, l'ont assuré que 15 p. 100 d'entre eux étaient déjà consolidés et que 60 p. 100 à 65 p. 100 devraient pouvoir l'être rapidement. Votre rapporteur — car ce problème n'est pas mince — voudrait savoir dans quels secteurs cette consolidation est enregistrée ou doit être enregistrée et quels relais financiers doivent intervenir. Car des informations recueillies par ailleurs ne confirmeraient pas les prévisions encourageantes du ministère de la culture et seraient plus pessimistes. Or c'est la réussite, en grande partie, du projet culturel que vous soutenez et qui est développé par le Gouvernement qui est ainsi mis en jeu.

Un budget de continuité mais aussi un budget de changement.

En effet, ce projet de budget témoigne avant tout d'une conception profondément renouvelée de l'action culturelle. Il reflète avec plus de netteté que les budgets précédents le souci des pouvoirs publics de faire participer l'action culturelle à l'effort de mobilisation économique qui s'impose au pays pour sortir de la crise.

Cette préoccupation se manifeste, bien sûr, par les crédits alloués aux industries culturelles et de la communication. Ce projet de budget est à ce titre historique. Il marque une rupture profonde avec le passé : l'action culturelle est en effet désormais appréhendée comme un secteur productif aux capacités d'innovation très grandes.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'expressions culturelles nouvelles par rapport à d'autres qui seraient traditionnelles ou anciennes mais de modes d'intervention nouveaux qui touchent tous les secteurs de l'expression culturelle. Aussi peut-on qualifier le ministère des affaires culturelles de ministère de l'action et de l'économie culturelles.

Il résulte d'une telle conception tant la diffusion et l'exploitation la plus large possible des œuvres représentées ultérieurement à l'Opéra de la Bastille, afin de rentabiliser ce type d'équipement, qu'une politique de mise en compétitivité internationale d'une édition française modernisée.

Sans doute ce budget sera-t-il d'abord caractérisé par la création d'un fonds de soutien aux industries de programme pour que demain les grands groupes « multimédias », dont la stratégie vise à assujettir la production culturelle aux lois du marché, n'occupent pas, dans cette branche, une position dominante. Les nouvelles technologies de la communication deviendraient un instrument de diffusion de produits culturels insipides et uniformes, la plupart du temps achetés à l'étranger. Les conséquences sur notre balance commerciale seraient de plus très négatives car la demande d'images, avec la quatrième chaîne de télévision et le câblage du territoire, ne va pas manquer de s'accroître. D'où une nécessaire et rapide « montée en puissance » de nos industries de communication, d'où la

création du fonds d'abord alimenté par une dotation puis, comme l'a prévu l'article 33 du projet de loi de finances pour 1984, par une taxe à partir de 1986.

Mais cette conception renouvelée de l'action culturelle, c'est tout autant une politique spécifique de l'exploitation du livre, et pour ce qui concerne le cinéma, une politique active de modernisation des industries techniques de cette branche, une aide aux laboratoires, aux entreprises de doublage et également une action en faveur de l'exportation.

Pour faire bonne mesure de cette dimension économique de l'action culturelle, un organisme de financement du cinéma et des industries culturelles a été créé par vos soins, monsieur le ministre, en juin dernier. C'est là me semble-t-il une création originale et intéressante.

Bref, mes chers collègues, la culture devient un secteur économique à part entière auquel on pourrait appliquer le fameux slogan : c'est simple — c'est même exaltant —, c'est pas cher et ça peut rapporter gros.

**M. le président.** Monsieur le rapporteur, je vous demande de bien vouloir conclure, car vous avez déjà dépassé le temps de parole qui vous était imparti et qui était déjà fort long.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est dommage !

**M. le président.** C'est peut-être dommage, mais permettez-moi de faire une remarque que je comptais présenter à la fin de votre intervention : alors que tout le monde désire terminer l'examen des crédits du ministère de la culture ce matin, si tous les orateurs font comme vous, nous serons obligés de le poursuivre cet après-midi.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** En tant que rapporteur au fond, j'ai voulu dire le maximum de choses, mais je conclus en m'exprimant d'une manière synthétique.

La cohérence d'ensemble de ce budget n'est pas discutable, mais comment ne pas être préoccupé par le poids financier des grands projets d'architecture. Cela risque de poser problème pour les budgets à venir. Il importe donc — et c'est le vœu de la commission des finances — que l'imputation de ces crédits soit modifiée dès l'élaboration du budget de 1985.

Par ailleurs, monsieur le ministre, l'action culturelle, que vous menez avec brio depuis deux ans et demi, doit d'abord et avant tout, et au-delà des grandes institutions culturelles, se développer sur de nouveaux terrains en faveur de nouveaux publics et à partir de nouveaux vecteurs pour prendre en compte la spécificité des couches sociales que l'on veut impliquer. N'est-ce pas là la justification de votre ministère que d'aucuns voudraient ravalet au rang d'un département du patrimoine, laissant aux forces du marché la prise en compte des industries culturelles et réduisant l'action culturelle à n'être qu'une détente passive des couches privilégiées.

C'est un projet très conservateur qui se profile ainsi.

Seul, l'Etat, par le biais du ministère de la culture, peut maîtriser le développement des industries culturelles selon des critères de service public, comme il peut, seul, poursuivre et intensifier l'effort entrepris en 1981, pour soutenir des expressions culturelles de qualité afin de relever, dans les années à venir, le défi de ce qu'un hebdomadaire, ces jours derniers, appelait avec quelque raison la « plouc-culture ». (*Applaudissements sur les bancs de socialistes et des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pesce, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre de la culture, vous nous présentez cette année encore un projet de budget dont vous devez et dont nous devons être satisfaits sur le plan financier, puisque les crédits augmentent de 15,1 p. 100 dans un contexte de rigueur, et sur le plan politique aussi, puisque les priorités sont affirmées et la continuité maintenue. Décidément, c'est un bon, un très bon projet de budget.

Le budget de 1982 avait donné la priorité à la création et aux collectivités locales ; celui de 1983 aux nouveaux lieux, aux nouveaux publics et au cinéma ; celui de 1984 accordera la priorité aux industries culturelles et de programme. En un mot, tout en participant à cet effort de rigueur, le budget s'inscrit dans la continuité des options définies depuis deux ans et se tourne vers l'avenir.

Cependant, le contexte est nouveau : la culture devient de plus en plus un enjeu économique et politique.

Je diviserai mon exposé en trois parties : la priorité en faveur des industries culturelles et de programme ; la continuité dans les autres domaines ; les enjeux culturels, économiques et politiques du budget.

Le développement des industries culturelles et de programme tend à relever un double défi, culturel et économique. Culturel car ces industries contribuent à la sauvegarde de notre identité culturelle et au rayonnement de notre culture dans le monde. Economique car elles vont devenir, dans un secteur en pleine croissance, créatrices d'emplois et recèdent des capacités importantes d'innovation. Sous le terme d'industries culturelles, sont désignées d'une part les industries de programme — cinéma, télévision, câbles, satellites — et d'autre part l'ensemble des activités économiques concourant à la vie culturelle : restauration, artisanat d'art, lecture instrumentale.

Cette politique s'inscrit dans le cadre du IX<sup>e</sup> Plan dont elle est l'un des grands programmes prioritaires. L'ensemble des secteurs concernés bénéficient d'une dotation de 21 milliards sur cinq ans, et ce à partir de 1984.

Parallèlement, le Gouvernement se dote de deux outils financiers nouveaux pour favoriser le développement des industries culturelles et de programmation. D'abord, l'Institut du financement du cinéma, créé en juin 1983, aidera les petites et moyennes entreprises du cinéma et de l'audiovisuel, de la photographie, du disque, du livre, de l'imprimerie d'art à obtenir des crédits bancaires, en gérant un fonds de garantie de 70 millions.

Ensuite, le fonds de soutien à la coproduction audiovisuelle. C'est une pièce maîtresse du dispositif mis en place dans le IX<sup>e</sup> Plan pour favoriser le développement des industries de communication. Il sera alimenté par une taxe sur les recettes des nouveaux réseaux de communication. En l'absence de recettes significatives pour 1984, et à titre transitoire, le financement du fonds sera budgétaire, 50 millions de francs étant imputés sur les crédits du ministère de l'Industrie et 50 millions de francs sur ceux du ministère de la culture. La conjonction de ces deux ministères montre bien l'importance culturelle et industrielle de l'enjeu. Reste à savoir comment sera géré ce fonds. Monsieur le ministre nous attendons de votre part quelques précisions. Concernera-t-il tous les secteurs ? N'y a-t-il pas un risque qu'il soit trop concentré sur la quatrième chaîne ?

Le cinéma sera encore l'année prochaine un secteur particulièrement favorisé et prioritaire. Les crédits qui lui sont consacrés dans le budget s'élèvent à 301 millions en dépenses ordinaires et à 39 millions en autorisations de programme. Ces crédits ont été multipliés par dix depuis 1981.

Cette poursuite de l'effort budgétaire va de pair avec la refonte du cadre législatif et réglementaire de l'activité cinématographique, ainsi qu'avec une volonté de modernisation des industries techniques et une politique de diffusion du cinéma en profondeur.

La conjoncture est particulièrement favorable pour l'industrie cinématographique française. Les Français se réconcilient avec le cinéma : le nombre de spectateurs est le plus élevé depuis quinze ans, et pour la production de films, la France redevient le premier pays européen et le troisième pays mondial.

Reste bien sûr, la qualité des spectacles, mais ce n'est pas au rapporteur du budget de la culture qu'il appartient de l'évaluer. La commission des affaires culturelles souhaite en tout cas que le pluralisme soit préservé et, en particulier, que les petits producteurs soient réellement aidés.

C'est la continuité qui caractérise le soutien aux secteurs traditionnels de l'action culturelle, sans reprendre les propos du rapporteur de la commission des finances sur les problèmes de personnel — il était difficile que dans un contexte de rigueur le budget de la culture soit privilégié par rapport aux autres pour la création d'emplois — je noterais que dans certains secteurs comme le livre, les musées et aussi dans les directions régionales, des postes manquent et que, dans les années qui viennent, il faudra, si possible, combler ces retards.

A part le secteur des monuments historiques où l'effort est notoirement insuffisant et l'aide aux collectivités locales qui stagne ou augmente moins que le coût de la vie, les actions se poursuivent à un rythme satisfaisant, surtout si l'on tient compte de la rigueur actuelle. Au lieu de les étudier secteur par secteur, je me contenterai d'analyser globalement cette politique.

L'aide à la création, sauf dans un secteur ou deux, se poursuit d'une manière satisfaisante dans le pluralisme et la liberté des créateurs. La recherche de nouveaux publics continue aussi, et je voudrais insister un peu plus sur l'action menée en faveur des zones rurales. La lutte contre le désert culturel est engagée, que ce soit pour le cinéma — l'Etat intervient largement pour rénover les salles en zones rurales — ou pour le livre, grâce aux efforts qui sont accomplis en faveur des bibliothèques centrales de prêt. Par ailleurs de multiples plans sont signés entre l'Etat et les départements et les zones rurales bénéficient d'une part non négligeable des crédits du F.I.C.

Une action est menée également en direction des milieux populaires, que ce soit dans les banlieues ou dans les comités d'entreprise. Dans ces derniers, on est passé de l'intention à l'action et il faut espérer que les crédits prévus seront tous utilisés car les besoins sont nombreux en la matière.

Pour les jeunes, des attitudes originales de recherche ont été adoptées. Même si cela ne représente pas des sommes considérables, cela montre quelles sont les directions. Les jeunes, en effet, constituent un public en direction duquel nous devons mener une action prioritaire.

Enfin, de nouvelles formes de création, précédemment tenues à l'écart, ont été reconnues : le jazz, pour lequel des actions sérieuses et en profondeur commencent à être accomplies, le rock, au niveau des salles de répétition, la chanson, le cirque et la bande dessinée, qui a fait l'objet de l'attention du Président de la République lorsqu'il s'est rendu récemment à Angoulême.

J'en viens maintenant à l'enjeu politique. Les deux premières années du Gouvernement de la gauche avaient été marquées par un relatif consensus sur la politique culturelle. Mais ce temps-là est révolu. Aujourd'hui un débat s'engage.

Son premier thème est celui de la liberté. Je peux affirmer en tant que rapporteur du budget de la culture que par les actions menées depuis deux ans et les actions prévues en 1984, cette liberté est bien réelle. Les conventions entre l'Etat et les régions le prouvent bien. Elles ont été signées indépendamment de la couleur politique des régions et elles n'ont pas été imposées à ces dernières. Les aides aux créateurs et à la diffusion ont été multiples et variées. Quant au théâtre privé, dont on prétend qu'il serait étouffé, il se porte remarquablement bien puisqu'il a vu, en 1982, son public augmenter de 25 p. 100 et ses recettes de 33 p. 100.

L'objectif fondamental du Gouvernement de la gauche est de donner à tous les moyens de la culture, tout en évitant les gaspillages. Mais, je le répète, aucun fait ne témoigne d'une remise en cause de la liberté de création et de diffusion.

Le deuxième thème de ce débat est : faut-il supprimer le ministère de la culture ? C'est un faux débat qui se développe pourtant depuis quelques mois. En effet, comment défendre la francophonie, comment diffuser la culture française et assurer son rayonnement sans définir une politique culturelle globale ni confier à un organisme central le soin de la mettre en œuvre ? Il ne peut y avoir d'indépendance nationale si parallèlement nous ne préservons pas notre identité culturelle.

**Plusieurs députés socialistes et communistes.** Très bien !

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Le rôle du ministère de la culture n'est pas moins essentiel à l'intérieur. Il doit préserver notre identité culturelle, assurer la solidarité entre les régions, notamment au profit des régions les plus défavorisées, assurer le pluralisme. Sans vouloir citer d'exemples, je dirai cependant que depuis un certain nombre de mois, l'Etat a été un recours évident pour les créateurs et pour la liberté de création. Ici comme ailleurs, le corollaire d'une vraie décentralisation, c'est une politique forte de l'Etat grâce à l'existence d'un ministère de la culture.

En commission, dix-sept députés, appartenant à peu près tous à la majorité...

**M. François d'Aubert.** L'opposition a parlé aussi !

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** ... sont intervenus pour faire part de leurs préoccupations au sujet de la décentralisation.

**M. le président.** Tenez compte aussi des préoccupations du président, monsieur le rapporteur !

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Je conclus monsieur le président.

Nous souhaiterions savoir rapidement, si possible, monsieur le ministre, quel sera le contenu de cette décentralisation. Nous souhaiterions aussi que l'ensemble de vos directions ait une

politique cohérente et rationnelle en la matière. Nous avons trop souvent l'impression, en effet, que certaines d'entre elles font fi des décisions prises au Parlement ou même entendent les remettre en cause. C'est valable pour les arts plastiques mais aussi dans d'autres domaines. Vos services doivent accepter la décentralisation.

Sur le plan financier, la commission forme le vœu que l'équilibre entre Paris et la province soit respecté. A cet égard, l'importance des dépenses de fonctionnement qu'entraînera en 1987 et 1988 la réalisation de certains grands équipements ne laisse pas de nous inquiéter. Nous voudrions avoir la garantie que le budget de la culture continuera à augmenter régulièrement.

Sous ces réserves, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a approuvé ce budget très positif qui prépare bien l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Je vous fais observer, mon cher collègue, que l'inflation de votre temps de parole a été de 50 p. 100.

La parole est à M. Vadepiéd, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

**M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, pour la seconde fois, la commission des affaires étrangères a été appelée à donner son avis sur le projet de budget de la culture.

Mais il convient de souligner que, si des crédits spécifiques sont affectés aux activités internationales du ministère de la culture — plus de 23 millions de francs pour 1984 — ceux-ci ne recouvrent pas, loin de là, l'ensemble des moyens de ce ministère en faveur d'une action culturelle extérieure.

Les efforts budgétaires consentis depuis 1982 pour, à la fois, protéger et entretenir notre patrimoine culturel et le mettre à la disposition de tous et pour promouvoir la création, contribuent à assurer le rayonnement international de la culture française.

Cette politique, menée dans le cadre des orientations définies par le Président de la République, est tout d'abord une politique d'ouverture sur les autres cultures, procédant d'une réflexion sur les risques d'uniformisation culturelle, sur le déséquilibre des échanges entre le Nord et le Sud, et sur l'importance du pôle nord-américain.

A cet égard, les crédits des actions internationales du ministère de la culture marquent une nette progression par rapport à ceux de l'an dernier : ils augmentent de 11 p. 100 — et nous nous en félicitons — et ils ont été presque multipliés par dix depuis 1981.

L'utilisation de ces crédits est d'abord mise au service des solidarités naturelles de la France, et en premier, bien sûr, de la francophonie.

La coopération culturelle en Europe est un autre champ d'application privilégié : des conférences et des rencontres auront lieu en 1984, qui permettront d'approfondir la discussion engagée à Naples en 1982 et d'examiner certains projets tels que la construction d'un espace audiovisuel européen.

La coopération entre pays de la Méditerranée, le thème de la latinité, sont encore d'autres directions prises par cette politique d'ouverture vers les autres cultures autour de la « solidarité naturelle ».

Par ailleurs, le rééquilibrage des termes de l'échange entre le Nord et les pays en développement passe par le dialogue culturel, auquel le ministère de la culture attache la plus grande importance.

Enfin, d'autres actions prévues pour 1984 sont à même de renforcer la présence internationale de la France : assises internationales de la culture populaire dans la région du Nord-Pas-de-Calais, financement du festival des arts du Pacifique à Nouméa, préparation des Etats généraux de la culture.

Mais le volet extérieur de l'activité du ministère de la culture n'a de sens que dans la mesure où la création nationale et la vie culturelle en France sont dynamiques.

Les efforts pour développer l'enseignement du français ou favoriser les relations culturelles de la France ne seront efficaces que si cet effort est relayé par la présence de nos produits culturels à l'étranger.

C'est pourquoi le ministère de la culture mène une intense action de soutien à la politique culturelle française à l'étranger, dans deux domaines privilégiés : le livre et le cinéma.

Il faut souligner la très importante augmentation des crédits du fonds culturel du livre depuis 1981, marquant la volonté du ministère de donner un plein essor à sa politique d'aide à l'exportation du livre français, au-delà même de la simple restauration des moyens budgétaires qui n'avaient cessé de décroître en francs constants depuis 1972.

Par ailleurs, le ministère s'attache, par le biais d'Unifrance film, à assurer une meilleure diffusion du film français à l'étranger, et, par des subventions aux grands festivals, il concourt à la promotion du cinéma français.

Enfin, il faut rappeler d'autres actions inscrites au budget du ministère de la culture, et dont la contribution au rayonnement de notre culture et au dialogue des cultures est manifeste : aide à la diffusion de la création à l'étranger dans les domaines des arts plastiques, du théâtre et des spectacles ; construction des bâtiments de l'Institut du monde arabe dont les travaux, je crois, ont commencé ; subventions à l'Académie de France à Rome et au Théâtre de l'Europe...

Nous nous associons au vœu formulé l'an dernier par M. Max Gallo pour que soit menée une réflexion sur la réorganisation de l'ensemble des rapports entre les actions de la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures et l'ensemble du projet culturel extérieur de la France, conciliant le respect des identités culturelles et l'échange des idées et des techniques.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'existence d'une comptabilité individualisée permettant de prendre en compte l'action culturelle de la France dans sa dimension interministérielle.

Après avoir examiné votre projet de budget, monsieur le ministre, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à son égard, car elle a estimé qu'il jouait un rôle-clé non seulement dans la politique intérieure de la France mais aussi dans sa politique extérieure, ce dont nous nous réjouissons. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Rimbault.

**M. Jacques Rimbault.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette année encore, le projet de budget de la culture connaît une progression significative puisqu'il s'accroît de 15 p. 100 par rapport à celui qui a été voté pour 1983.

Comparé aux 6,3 p. 100 d'augmentation des dépenses de l'Etat prévus pour l'année 1984, ce pourcentage de majoration prouve que le Gouvernement continue de considérer l'effort national pour le développement de la culture comme une tâche prioritaire.

Le groupe communiste se réjouit du fait que cette orientation, conforme à l'intérêt des professionnels, des artistes, des publics, ainsi qu'à celui de la France, soit à porter au crédit d'un gouvernement de gauche.

Nous n'avons pas oublié, en effet, ce que fut, pendant des dizaines d'années, la lutte indispensable et solidaire des artistes, des travailleurs, des professionnels de la culture, pour freiner le désengagement financier de l'Etat, pour enrayer l'aggravation des charges qui pesaient sur les communes, pour limiter la dégradation de la vie culturelle française.

Je veux rappeler ici, en tant que maire de Bourges, l'action que j'ai dû mener avec nombre d'autres pour empêcher que le gouvernement d'alors et ses représentants locaux ne sabordent le désormais célèbre Printemps de Bourges.

Nous savons bien que ce n'est pas en trois ans que nous parviendrons à combler le retard que les gouvernements de droite ont fait prendre à la France en matière d'emplois artistiques, de décentralisation, d'industries de la culture, de lutte contre toutes les formes de ségrégation sociale qui écartent tant de travailleurs de la vie culturelle.

Mais il n'en demeure pas moins que nous mesurons le chemin accompli en deux ans. Ce budget représente désormais 0,84 p. 100 du budget total de l'Etat. Nous espérons qu'il nous permettra de poursuivre dans la voie que vous avez tracée et de respecter les priorités que vous nous proposez.

Quant à l'action culturelle, aux grands projets d'architecture et d'urbanisme, à la définition d'une politique active à l'égard des industries culturelles, nous pensons que les moyens consacrés à ces dernières permettront enfin de donner à la politique culturelle une dimension scientifique et technique qui lui a fait jusqu'à maintenant gravement défaut.

Toutes ces orientations sont bonnes et nous les soutenons.

Il faut, et c'est cela sans doute la tâche essentielle, réunir toutes les volontés, tous les acteurs possibles de ces mutations pour qu'elles passent désormais dans la vie, sur le terrain concret.

Nous avons la conviction que le budget dont dispose le ministère de la culture commence à être de taille à imprimer un nouveau cours à la politique culturelle qu'il faut à la France.

C'est sans doute pour cela, monsieur le ministre, que vous n'allez pas manquer de détracteurs, et c'est pour la même raison que vous aurez, contre la droite, l'appui des élus communistes comme, je le souhaite, celui de tous ceux qui se souviennent de la politique d'austérité, d'arbitraire, d'autoritarisme de cette droite.

Je puis personnellement porter témoignage de la situation qui était faite par le gouvernement d'alors aux établissements culturels de ma ville, il y a trois ans, et, au contraire, du développement de l'action culturelle que permet, depuis 1981, le développement des crédits qui lui sont consacrés.

Nous sommes en présence d'un budget positif, d'un budget porteur d'avances. Je n'entrerai donc pas dans le détail des mesures qu'il propose et me bornerai à quelques remarques que je veux constructives.

La première concerne l'action culturelle et les établissements subventionnés.

Il me semble que la volonté, exprimée l'an dernier, « de mieux maîtriser les coûts des institutions et organismes culturels » doit demeurer en prenant comme une des données essentielles la qualité des rapports de ces institutions entre elles — dans une coopération toujours plus poussée — et avec la population locale.

Si on ne peut demander aux professionnels de ces équipements de résoudre seuls tous les problèmes liés à la ségrégation, il n'en reste pas moins que, sans projets artistiques culturels forts, qui associent des publics nouveaux à des démarches inédites, nous n'aiderons pas certains de ces équipements à sortir de la crise qui les frappe et qui conduit nombre de professionnels à s'interroger.

Bien entendu, il demeure encore ici ou là des problèmes d'argent, et nous ne les ignorons certes pas.

Mais en fonction de ce que la collectivité nationale a déjà consenti, notamment ces dernières années, on devrait obtenir de meilleurs résultats que ceux qu'il nous faut encore constater.

Ces problèmes concernent, bien entendu, toutes les forces sociales dont la vie culturelle a besoin : les travailleurs, les organisations syndicales, les comités d'entreprise, les associations, les élus des collectivités locales, mais aussi les professionnels de la culture, les artistes, les créateurs.

Il faut absolument développer ce travail de réflexion, notamment pour le théâtre, les maisons de la culture, les centres d'action culturelle. Sinon, on risquerait d'être confronté à une opposition de droite qui ferait du coefficient de remplissage des salles le seul critère d'attribution des subventions. Cela serait évidemment dangereux pour l'expérimentation, la recherche, l'invention, la création et la vitalité de la culture.

La deuxième observation porte sur les grands projets d'architecture et d'urbanisme qui représentent des crédits considérables. Qu'il s'agisse du musée d'Orsay, du grand Louvre, de l'Opéra de la Bastille ou des équipements du parc de La Villette, ces projets concernent la capitale.

Sans retomber dans la fausse opposition entre Paris et la province, l'intervention des finances publiques ne risque-t-elle pas d'être déséquilibrée au détriment de la décentralisation, que votre politique entend assurer par ailleurs ?

S'agissant du futur Opéra de la Bastille, si le groupe communiste comprend bien que les conditions techniques et la saturation des représentations à l'Opéra de Paris justifient la construction d'un nouvel opéra dans la capitale, il considère néanmoins que cette réalisation ne règlera pas les problèmes de l'accueil du public, ou du renouvellement de l'art lyrique, encore moins celui du coût du fauteuil d'opéra, même en tenant compte des retransmissions télévisées.

Une réflexion nouvelle sur une grande politique de l'art lyrique s'impose, depuis la formation d'une école de chant française, jusqu'à la multiplication des expériences lyriques, sur l'ensemble du territoire.

Ma troisième observation concerne les industries culturelles.

L'an dernier, mon ami Guy Hermier insistait pour que la définition d'une politique culturelle nationale tienne le plus grand compte de l'existence et du poids de ces industries culturelles qui dominent des pans entiers de la production et de la création.

Nous l'avons précisé, et je le répète, ce n'est pas parce que ces industries représentent un marché dont on peut prévoir un développement considérable qu'il est important de s'en soucier. Personne ne peut sous-estimer cet impératif économique. Toutefois, il est d'abord, et avant tout, un impératif culturel qui conditionne l'existence même de notre identité culturelle nationale.

Qu'il s'agisse de l'édition, du disque, du livre, de la télévision, du cinéma ou des nouveaux moyens de communication, il est de l'intérêt public que la nation dispose des moyens d'imposer le pluralisme là où, précisément, la seule règle du profit privé le mettrait en péril.

C'est pourquoi nous nous réjouissons des premières mesures que comporte ce budget, notamment pour ce qui concerne la création d'un fonds de soutien aux industries de programme audiovisuel.

Aucun retard supplémentaire ne doit être pris dans ce domaine, sous peine de voir demain diffusés sur toutes les chaînes de télévision, qui vont se multiplier rapidement, des produits bon marché, c'est-à-dire déjà amortis sur d'autres continents. Et l'on sait qu'il s'agit, pour l'essentiel, des sous-produits culturels américains et japonais.

Je veux conclure sur ce point en réaffirmant que le groupe communiste estime qu'il est toujours temps de miser encore beaucoup plus sur le service public de radio-télévision qui reste, à condition de le rénover, de le dynamiser, bien sûr, la chance réelle de tout le développement culturel lié à l'explosion des nouvelles techniques audiovisuelles.

**M. Parfait Jans.** Très bien !

**M. Jacques Rimbault.** Voilà quelques observations que je voulais faire à propos de ce budget, que nous voterons.

Et nous le voterons avec d'autant plus de détermination que, depuis les dernières élections municipales, les représentants des partis de droite se sont illustrés d'une manière inquiétante dans notre pays. Comment pourraient-ils parler de culture, de liberté, de démocratie, de confiance dans l'avenir, lorsque, de Nantes à Saint-Etienne, ils n'ont d'autre politique que celle de l'arbitraire le plus total, des licenciements, des sanctions budgétaires ?

**M. Jacques Toubon.** C'est ça !

**M. Jacques Rimbault.** Je suis d'autant plus à l'aise pour porter condamnation de cette politique-là que la pratique qui s'est développée à Bourges, dans le domaine culturel, en est aux antipodes.

L'essor de la maison de la culture, la création du centre régional de la chanson, l'affirmation du Printemps de Bourges et du groupe de musique expérimentale, le travail dans le domaine de la vidéo-communication, avec la création de la maison de l'image, le projet de centre d'art contemporain à partir de la donation de Maurice Estève, tout cela s'est fait avec les travailleurs culturels, dans le respect de leur identité et de leur autonomie.

Au contraire, dans les villes que j'évoquais, la volonté de mise au pas des hommes de culture en dit long sur la pratique qu'auraient les partis de droite s'ils avaient la possibilité d'enfoncer de nouveau le pays dans la crise et le déclin.

Il n'est plus du tout question pour eux de se contenter de renouer le fil interrompu de la politique culturelle d'avant 1981. Désormais, c'est aux partis de la revanche, de la négation du progrès, de la célébration des inégalités que les gens de culture ont à faire face.

Sans attendre, le meilleur moyen pour réussir la riposte de la gauche à l'offensive dangereuse de la droite, c'est encore de réussir à faire passer dans le quotidien de la vie des gens de culture, comme dans celui de tous les travailleurs, les avancées dont ce projet de budget est aujourd'hui porteur.

C'est ce à quoi, pour notre part, nous nous emploierons. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. François d'Aubert.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, vous prétendez qu'une priorité est donnée aux affaires culturelles dans le budget de l'Etat, parce que votre budget augmenterait de presque 15 p. 100 et que vous disposeriez de un milliard de plus en 1984 qu'en 1983. Eh bien, non, monsieur le ministre : parlons plutôt, en ces temps d'austérité, d'une insolente priorité donnée à une demi-douzaine de grands projets protégés par la grâce présidentielle. C'est là la seule véritable priorité, hautement contestable, de votre ministère.

La culture devait être une réponse à la crise. Voilà, en tout cas, une facette bien surprenante de votre conception de la justice.

**M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas très sérieux !

**M. François d'Aubert.** En effet, sur ce milliard de francs supplémentaire, 761 millions, c'est-à-dire les trois quarts, correspondent aux crédits de paiement dont il a fallu abonder la dotation de 1983 — 1,6 milliard de francs — pour la porter à 2,3 milliards de francs, et cela simplement en prévision des échéances à payer sur les grands projets engagés depuis deux ans, sans évaluation sérieuse préalable. Ces crédits de paiement supplémentaires ôtés, la progression des dépenses ordinaires apparaît sous un jour un peu moins rose : 5,4 p. 100 d'augmentation, par exemple, pour les interventions publiques, donc au détriment des associations et des collectivités locales. Seules ne sont pas trop maltraitées les commandes aux artistes, mais là encore avec ces choix qui peuvent sembler discriminatoires.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Des exemples ! Quelles discriminations ?

**M. Jack Lang, ministre délégué à la culture.** Oui, lesquelles.

**M. François d'Aubert.** En voici un, monsieur le rapporteur : 30 p. 100 de plus pour les achats du centre national des arts plastiques, 3,5 p. 100 de plus pour les achats du centre Pompidou. C'est un symptôme d'anémie budgétaire caractéristique.

**M. Jean Giovannelli.** Vous pouvez parler !

**M. François d'Aubert.** En période de restriction, les fonctionnaires — c'est un peu leur tendance — préfèrent protéger leurs moyens d'existence et de fonctionnement, et sacrifier les subventions...

**M. Charles Metzinger.** C'est ridicule !

**M. François d'Aubert.** ... les participations à des tiers, notamment aux collectivités locales. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Charles Metzinger.** De plus en plus ridicule !

**M. François d'Aubert.** Ces grands projets sont à la gloire de M. François Mitterrand, mais ils sont aussi un peu votre mauvaise conscience. Si non, pourquoi chercher, en quelque sorte, à en minimiser l'importance financière, en camouflant dans le budget discret des charges communes, un peu fourre-tout, 4,2 milliards de francs d'autorisations de programme concernant le musée de La Villette, pour 1,7 milliard de francs, l'opération « siamoise » de transfert des finances grand Louvre, pour 2,4 milliards de francs, et le Carrefour international pour la communication, auquel vous vous intéressez, sinon administrativement, du moins parce que vous aimez vous intéresser aux affaires de M. Fillioud ?

**M. Gérard Collomb et M. Charles Metzinger.** Quel état d'esprit !

**M. François d'Aubert.** En vérité, le budget du prestige culturel présidentiel dépassera 5 milliards de francs d'investissements en 1984, presque autant que le coût des nationalisations.

Il ne s'agit pas de critiquer...

**M. Guy Vadepiéd, rapporteur pour avis.** Si ! C'est mesquin !

**M. François d'Aubert.** ... l'utilité intrinsèque de chaque opération. Le musée d'Orsay est aussi important pour l'art du XIX<sup>e</sup> siècle que le Centre Pompidou pour l'art contemporain.

Mais ce qui est critiquable, c'est cette incroyable accumulation, en si peu de temps, d'opérations aussi considérables, souvent mal préparées, comme La Villette, dont le coût final devrait,

d'approximation en approximation, dépasser 5 milliards de francs, ou déjà soupçonnées de faire un peu double emploi, comme l'Opéra de la Bastille. Tout cela donne le vertige.

Et surtout, monsieur le ministre, pensez à vos successeurs. De quels poids énormes pèseront et dans les prochains budgets des affaires culturelles, et dans l'héritage socialiste, ces grands projets, dont on ne connaît ni les prévisions de coût de construction, ni les coûts de fonctionnement en vitesse de croisière. On chuchote déjà que le fonctionnement du seul musée de La Villette serait le triple de celui du Centre Pompidou.

Eux au moins — je veux parler des grands projets — sont à l'abri de l'austérité budgétaire. Si les « grandes » affaires culturelles sont protégées de la rigueur par l'Elysée, le traitement des « petites » affaires, c'est-à-dire celles qu'il vous reste à traiter rue de Valois, est beaucoup plus cruel.

Vous n'insisterez sans doute pas beaucoup sur les autorisations de programme de votre ministère. Et pour cause ! C'est la potion amère. Les investissements exécutés par l'Etat en autorisations de programme diminuent. Cela touchera les monuments historiques, les musées nationaux, les Archives de France, voire le cinéma. Quant aux subventions d'investissement aux autres personnes publiques, elles diminuent également. C'est là un renversement total de tendance par rapport à la période faste, il faut bien le dire, de 1981-1983.

**M. Jack Lang, ministre délégué à la culture.** Monsieur d'Aubert, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. François d'Aubert.** Volontiers ! Je vous ai adressé un compliment. Je conçois que vous bondissiez sur l'occasion !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre délégué à la culture.** Je remercie M. François d'Aubert de m'autoriser à l'interrompre.

Je souhaiterais obtenir de lui une information précise, pour éventuellement apporter d'heureuses rectifications souhaitées par lui aux orientations du budget de l'Etat.

Il vient de déclarer que l'effort de l'Etat au bénéfice du patrimoine, du musée, bref au bénéfice de la conservation, diminuait. Je sais que M. d'Aubert porte le titre respecté et enviable d'auditeur à la Cour des comptes...

**M. François d'Aubert.** De député, monsieur le ministre !

**M. le ministre délégué à la culture.** Je n'ai pas le sentiment, monsieur d'Aubert, que vous ayez toujours mis à profit votre passage par cette vénérable institution pour acquérir la connaissance des choses de l'Etat, et surtout le sens de l'objectivité qui caractérise les magistrats de la Cour des comptes.

Je souhaiterais, monsieur d'Aubert, que vous rappeliez à l'Assemblée — vous avez, comme le membre du Gouvernement que je suis, un devoir de vérité — ce qu'a été depuis notre arrivée la progression des crédits du budget des monuments historiques, par comparaison avec l'évolution depuis 1962. Pouvez-vous répondre à cette question ?

**M. François d'Aubert.** Monsieur le ministre, je vous répondrai sur deux points.

Premièrement, je trouve malséant de se livrer à des attaques personnelles. Vous avez évoqué mon appartenance à la Cour des comptes. Pour ma part, je ne suis pas sûr que votre passage au Théâtre de Chaillot et au festival de Nancy vous ait donné le sens du bon usage des fonds publics.

**M. Alain Billon.** Répondez, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** En ce qui concerne les monuments historiques, il est exact qu'il y a eu une progression — et je vous en faisais le compliment tout à l'heure — car la période a été faste entre 1981 et 1983, à ceci près, et j'y arrive, monsieur le ministre, qu'on peut se demander aujourd'hui légitimement si votre budget culturel présente une quelconque crédibilité quand on connaît maintenant le sort réservé aux budgets culturels de 1982 et de 1983, torturés et amputés par les annulations de crédits de septembre 1982 et de mai 1983 :...

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** M. le ministre a visé juste, M. d'Aubert est touché.

**M. François d'Aubert.** ... moins 600 millions de francs d'autorisations de programme pour 1983, moins 235 millions de francs de crédits de paiement. Si l'on exclut les grands projets préservés, cela représente une diminution de 22 p. 100 des autorisations de programme de votre ministère.

**M. Bernard Schreiner.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. François d'Aubert.** D'ailleurs, monsieur le ministre, une note financière de votre ministère, qui m'a été communiquée obligamment par M. le rapporteur et qui est consacrée à l'impact de la régulation budgétaire sur vos crédits, donne le ton.

Je cite : « Il est remarquable de constater que le nombre de chapitres amputés de 30 p. 100 et plus appartenant au titre V du budget est moins important que le nombre de chapitres du titre VI. On peut expliquer cette différence par le fait que, systématiquement, les subventions aux collectivités locales ont été touchées par le blocage. »

Un peu plus loin, on lit : « Au niveau des crédits de paiement, c'est la direction de la musique qui a été la plus touchée : l'annulation s'est portée sur 56 p. 100 de ses crédits en 1982 et sur 22 p. 100 de ses crédits en 1983. La direction des archives a été également « assez » affectée en 1983 puisque la régulation a porté... — excusez de la misère — «...sur 35 p. 100 de ses crédits. » (M. le ministre délégué à la culture fait un signe de dénégation.)

Si ! monsieur le ministre. C'est une note de votre ministère.

La légende récente selon laquelle vous seriez un bon défenseur de votre budget a vécu : les annulations de la culture sont proportionnellement beaucoup plus fortes que celles de la plupart des autres ministères.

**M. Jacques Toubon.** Cela, c'est vrai !

**M. François d'Aubert.** Vos annulations représentent 7 p. 100 des annulations d'autorisations de programme et 4 p. 100 des annulations de crédits de paiement, alors que le budget culturel reste inférieur à 1 p. 100. Beaumarchais aurait dit que, pour résister aux finances, ce n'est pas un danseur qu'il aurait fallu, mais un calculateur. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Vade pied, rapporteur pour avis.** Bel esprit !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, c'est à juste titre que vous refusez qu'on se livre à des attaques personnelles ; mais alors faites attention à vos comparaisons littéraires !

**M. Charles Metzinger.** Eh oui !

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, on a encore dans cette maison la liberté de dire ce que l'on veut !

**M. Jacques Toubon.** C'est vrai !

**M. Jean Giovannelli.** Sauf des bêtises !

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Vous avez été touché, monsieur d'Aubert ; M. le ministre avait visé juste.

**M. François d'Aubert.** Par ailleurs, je crois très sincèrement que, si M. le ministre avait été un peu plus comptable et calculateur, au sens financier du terme, il ne serait pas aujourd'hui en butte aux difficultés qu'il rencontre dans ce projet de budget de 1984.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Vous n'avez pas répondu, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Votre gestion, monsieur le ministre, fait un peu penser à la *Commedia dell'arte*, dont vous jouez, tour à tour, les principaux personnages.

**M. Jean Giovannelli.** N'importe quoi !

**M. Alain Billon.** Il s'agit du budget, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Matamore lorsque vous présentez votre budget, vous devenez Sganarelle quand vous êtes un peu trompés par la rigueur budgétaire...

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Vous, vous êtes Pantalon !

**M. François d'Aubert.** ... puis Scaramouche, serviteur zélé et docile des projets du Prince...

**M. Jean Giovannelli.** Quel bel effet !

**M. François d'Aubert.** ...enfin Scapin, pour ce qui est des fourberies.

**M. Georges Hage.** Et vous, vous êtes un provocateur, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Et là, je veux dire un mot de la façon dont vous concevez la décentralisation.

Vous affichiez l'intention bizarre, un peu provocatrice, de décoloniser la France. Mais vous n'avez pas résisté à la tentation de vous doter d'une bureaucratie, dont les moyens d'existence ont quand même été multipliés par trois et les moyens d'intervention par quatre depuis 1981.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Vous êtes en contradiction avec vous-même, monsieur d'Aubert !

**M. François d'Aubert.** Ces fleurons on les connaît. Ce sont la direction du développement culturel et la délégation des arts plastiques, dont le coût réel de fonctionnement reste malheureusement inconnu, une bureaucratie zélée, flanquée de ses corps d'inspecteurs, de ses commissions et de ses nombreux rapporteurs, une bureaucratie un peu touche-à-tout, qui protège aussi bien la création d'un chœur de l'armée que l'installation d'un musée de la poupée à Nontron, en faisant jouer le droit de préemption des musées à la Salle Drouot...

**M. le ministre délégué à la culture.** C'est faux !

**M. François d'Aubert.** Si ! monsieur le ministre. C'était il y a quinze jours, à la Salle Drouot. La direction des musées de France a exercé son droit de préemption pour acheter, pour 30 000 francs, des poupées auxquelles il manquait la tête et les jambes. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. le ministre délégué à la culture.** C'est faux !

**M. Gérard Collomb.** Vous n'êtes pas sérieux, monsieur d'Aubert !

**M. Guy Vade pied, rapporteur pour avis.** Où sommes-nous ?

**M. François d'Aubert.** Cela ne résume pas toute la politique de votre ministère, monsieur le ministre, je vous le concède, mais il est de fait qu'il y a quelquefois des interventions bizarres, car vous êtes un peu trop touche-à-tout, et ces directions sont elles aussi un peu trop touche-à-tout.

Les outils de votre décentralisation sont l'objet de multiples soupçons, souvent à juste titre.

La délégation aux arts plastiques a été, à l'évidence, mise en place pour concurrencer les musées traditionnels, notamment ceux de province, injustement accusés de ne pas faire une place suffisante à l'art contemporain. Il suffit d'aller à Toulon, à Grenoble, à Chambéry ou à Saint-Etienne pour voir que ce n'était évidemment pas vrai.

Le F.I.A.C.R.E. a pratiqué une « subventionniste » aiguë, parfois étonnante : boursiers qui reçoivent deux subventions à la fois, ou financement d'une mission de réflexion menée par une certaine association « Recherche et création en milieu rural » sur les bovins en Franche-Comté. (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Ce F. I. A. C. R. E., on lui reproche surtout la composition de son conseil d'administration, aux neuf dixièmes parisienne, alors que les neuf dixièmes des projets retenus ne concernent pas Paris, un refus de déconcentrer plus d'un dixième de ses crédits aux conseillers artistiques régionaux et, enfin, une déontologie un peu élastique — le peintre Cuoco, membre de la commission, a par exemple participé à l'opération « Des murs en France », qui était elle-même aidée par le F. I. A. C. R. E.

Les F. R. A. C. n'échappent pas non plus à la critique : choix contestable des artistes, participation de ceux-ci aux comités techniques, problèmes de stockage et d'exposition des quelque 600 œuvres achetées chaque année, hausse artificielle de la cote de certains peintres grâce à des relations peut-être trop privilégiées entre certains comités techniques et les galeries. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est du délire !

**M. Gérard Collomb.** C'est honteux !

**M. Guy Vade pied, rapporteur pour avis.** On n'est pas au cirque !

**M. François d'Aubert.** Mais surtout, pour la décentralisation culturelle, vous vous en remettez plus prosaïquement à la méthode du transfert de charges sans transfert de ressources. Aux collectivités locales d'assurer le suivi financier de ces

milliers d'emplois de développement culturel créés par l'Etat pendant l'état de grâce, collectivités locales au détriment desquelles vous avez déjà amarcé la diminution des subventions de fonctionnement et d'équipement ! Globalement, la baisse des subventions d'équipement sera de 25 p. 100 cette année, atteignant 36 p. 100 pour les musées classés et contrôlés, et 76 p. 100 pour les équipements musicaux. Tant pis pour l'art lyrique en province ! Tant pis pour les auditoriums dans les communes !

Dernière en date de vos préoccupations : l'audiovisuel. Vous qui pourfendiez l'intrusion de l'argent et du marché dans la culture, vous voilà transformé en missionnaire néophyte des « industries culturelles ». Au fond, vous rêvez « chacun pour l'autre » — c'était le titre d'un livre de Mme Clément. Pendant que M. Gallo rêve pour vous, pensant aux intellectuels, vous, vous rêvez pour M. Fillioud. (*Murmures sur les bancs des socialistes.*)

Création de l'I. F. C. I. C....

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est très bien ! C'est un institut très original.

**M. François d'Aubert.** ... dont la présidence confiée au président du Crédit national, décidément bien en cour, n'est pas nécessairement une garantie de bonne fin.

Création du fonds d'aide à la création audiovisuelle. Il est vrai que celle-ci est en tellement mauvaise posture depuis un an que les moyens de misère que vous lui consacrez ne viendront pas compenser l'alarmante baisse des commandes de fiction des deux chaînes de télévision, notamment de TF1, dont tout le budget de création est absorbé par les frais généraux et une bureaucratie proliférante.

Quant à Canal Plus, qui devait entrer en fonction à la fin de 1983, il y a du retard. Le problème du délai de passage des films n'est pas encore résolu, mais, en tout état de cause, il risque de porter préjudice à la petite exploitation en province.

En réalité, le secteur audiovisuel français est en plein désarroi, tant les choix gouvernementaux sont flous et incertains. Tout à l'heure, M. Pesce parlait de l'expansion culturelle de la France à l'étranger. Pourquoi, alors, avoir fermé TéléFrance aux Etats-Unis, qui était un bon véhicule de la culture audiovisuelle française dans ce grand pays ? Cette découverte tardive des vertus de la filière des industries culturelles va probablement vous conduire à gérer le secteur avec le même succès que celui que vous avez obtenu pour la gestion du secteur récemment nationalisé.

Développer les industries culturelles, ce n'est pas les placer encore davantage dans un système de dépendance financière et administrative vis-à-vis de l'Etat ; c'est au contraire éliminer les obstacles réglementaires et institutionnels qui entravent leur libre développement.

Quel avenir pour les industries culturelles de l'audiovisuel placées sous la tutelle du nouveau dinosaure de l'agence Havas, omniprésente, tentaculaire et cependant impuissante à faire sortir Canal Plus ?

Quel avenir pour les industries culturelles de l'audiovisuel quand l'expansion de leurs marchés est freinée sciemment par les pouvoirs publics, quand la possession de magnétoscopes est pénalisée par une taxe injustifiable, quand la location de cassettes vidéo est désormais frappée de 33 p. 100 de T. V. A. ?

Quel avenir pour l'industrie du disque quand les restrictions de pouvoir d'achat dues à la politique d'austérité la frappent de plein fouet, alors que n'est toujours pas tenue la promesse du candidat François Mitterrand d'abaisser le taux de la T. V. A. sur le disque ?

Alors, monsieur le ministre, en lançant en 1981 ce mot d'ordre du « tout culturel » et en essayant de faire partager aux Français votre conviction de socialiste — et c'est votre droit — selon laquelle le bonheur est d'abord une idée politique, la culture d'abord une affaire d'Etat, la politique culturelle d'abord un moyen de changer la vie et la société, vous avez, involontairement, et par excès de zèle idéologique, focalisé l'attention sur les limites de cette notion ambiguë de politique culturelle. C'est vrai qu'il y a — ou qu'il y avait — une sorte de consensus politique sur l'idée qu'il fallait une politique culturelle menée par l'Etat. Cela nous ramenait au mécénat pratiqué par Colbert. Mais certaines voix s'élèvent chez les libéraux, mais aussi au sein de la gauche — je ne sais pas si c'est la première ou la deuxième. Citons, par exemple, Félix Guattari, lors du colloque de la Sorbonne au printemps dernier, reprochant au socialisme de s'être fourvoyé partout où il est au pouvoir dans des « politiques culturelles systématiquement réductrices et unidimensionnelles », et Jean-Paul Enthoven, affirmant avec vigueur dans

*Le Nouvel Observateur* qu'« un bon ministre de la culture ne doit pas avoir de politique culturelle » et demandant seulement de « rêver d'un mécénat désinvolte et indifférent à lui-même ». Et M. Enthoven est un homme de gauche.

**M. le président.** Je vous prie de conclure.

**M. François d'Aubert.** J'en termine, monsieur le président, mais j'ai été interrompu par M. le ministre...

**M. le président.** J'en ai tenu compte.

**M. François d'Aubert.** ... et par vous-même, d'ailleurs.

Votre mécénat d'Etat, monsieur le ministre, n'est pas vraiment désinvolte. Il est même pesant, envahissant. Il provoque le silence des grands intellectuels de gauche, le désarroi de nombreux artistes, le scepticisme des professionnels.

A l'évidence, un budget dédoublé en 1982 n'a pas multiplié par autant par deux les talents, les émotions et surtout le public. Il a sans doute un peu décuplé les gaspillages.

Il suffit d'écouter M. Jérôme Savary : « J'ai bâti ma carrière sur la prostitution et le racolage. On me disait souvent : « Pourquoi y a-t-il des filles à poil dans tous les spectacles ? » C'est pour remplir des salles à Châlon ou à Bourg-en-Bresse. » (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française. — Interruptions sur les bancs des socialistes.*) « C'est vrai... » — ajoutait-il — « ... que j'ai été imprudent : j'ai bouffé en un an trois ans de subvention. »

On ne saurait être plus clair sur la façon dont ont été gérés certains crédits du ministère de la culture.

Avec vous, monsieur le ministre, l'Etat ne se contente plus de distribuer, de mettre à la disposition du public les moyens d'accès à la peinture, au théâtre ou à la musique. Il se mue en instigateur, en créateur, en programmeur culturel, le plus souvent trop empressé, maladroit, intervenant continuellement pour encadrer, élégamment ou non, des initiatives et des talents. C'est « l'Etat-confusion », qui mélange les conditions de la création, c'est-à-dire l'art, avec les conditions de sa diffusion, c'est-à-dire la culture, et tout cela au risque, qui n'a pas été évité, de pratiquer, par le jeu, un peu à guichet ouvert, des subventions, des bourses, des achats, un nivellement de la production artistique, au risque d'oublier que les intellectuels et les artistes revendiquent, de plus en plus, une autonomie absolue de leur pratique, refusant d'être au service d'une idéologie, d'un parti ou d'un Etat.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Mais ils l'ont, cette autonomie !

**Un député communiste.** Des noms ?

**M. François d'Aubert.** Vous refusez d'admettre que la culture ne doit pas être un champ de bataille politique ou un exercice de militantisme. D'ailleurs, la culture trop militante et politisée se retourne contre vous-même, contre elle-même, devenant inévitablement vulnérable à l'alternance politique — ce que je déplore — comme le montrent les démêlés de certaines maisons de la culture avec les nouvelles municipalités d'opposition. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Gérard Collomb et M. Guy Vadepied, rapporteur pour avis.** Vous ne manquez pas de souffle !

**M. le président.** Monsieur d'Aubert, je vous prie, de nouveau, de conclure. Voilà près de vingt minutes que vous parlez.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Il a doublé son temps de parole !

**M. le président.** Non ! M. d'Aubert disposait de quinze minutes — un autre orateur lui ayant cédé son temps de parole.

Par ailleurs, monsieur d'Aubert, vous venez de déposer une soixantaine d'amendements. (*Sourires.*) Vous aurez donc encore l'occasion de vous exprimer au cours du débat.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est un maniaque !

**M. le président.** Je vous demande donc, monsieur d'Aubert, de vous en tenir au temps de parole que votre groupe vous avait imparti et je vous prie de conclure brièvement.

**M. François d'Aubert.** MM. les rapporteurs n'ont-ils pas, eux aussi, dépassé leur temps de parole ?

**M. le président.** Je le leur ai fait remarquer.

**M. François d'Aubert.** Ils ont d'autres droits parce qu'ils sont de la majorité !

**M. le président.** Non, ce n'est pas vrai !

**M. François d'Aubert.** Apparemment, c'est un peu ça !

**M. le président.** Personne, dans cette assemblée, n'a de droit spécial.

**M. François d'Aubert.** Monsieur le président, je voudrais, pour terminer, adresser un compliment à M. le ministre. Laissez-moi donc quelques instants de parole.

**M. le président.** Même pour des compliments, je vous demande de conclure ! (Sourires.)

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Un compliment de M. d'Aubert ne fait pas forcément plaisir à M. le ministre !

**M. François d'Aubert.** Vous prétendez, monsieur le ministre, distribuer vos aides sans discrimination politique, ne rien imposer, ne rien suggérer, même aux collectivités locales ou régionales avec lesquelles vous passez des contrats. Mais votre libéralisme ne peut s'écrire qu'entre guillemets. Il est contredit par vos discours militants, par des pratiques trop fréquentes. Pourquoi, par exemple, avoir limogé le directeur des antiquités de l'Île-de-France, qui était un grand savant ? Pourquoi, l'année dernière, avoir limogé le directeur des beaux-arts ? C'est cela la contradiction entre le discours et la pratique. Pour toutes ces raisons, parce que votre budget est déséquilibré à cause des grands projets, parce que, surtout, il est au service d'une conception contestable, trop idéologique, militante et envahissante de la politique culturelle d'Etat, le groupe Union pour la démocratie française votera contre. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le ministre délégué à la culture.** Monsieur le président, je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

**M. le ministre délégué à la culture.** Je reviendrai en fin de discussion sur chacune des observations qui ont été présentées mais je tiens dès maintenant à fournir une précision afin que l'Assemblée nationale ne soit pas induite en erreur par les affirmations de M. d'Aubert, et qu'elle ait une illustration de la façon dont on traite la vérité et dont on joue avec les chiffres.

Le budget des monuments historiques, en francs constants, c'est-à-dire constamment réactualisés, était, sous l'ancien septennat, inférieur à 360 millions de francs. Dès la première année de la présidence de François Mitterrand, il a, toujours en francs constants, franchi le plafond des 400 millions et, compte tenu de la régulation budgétaire, c'est-à-dire de l'exécution du budget et non des simples prévisions, il est passé à 502 millions en 1982, à 577 millions en 1983, et à 690 millions en 1984, hors grands projets. C'est ce que certains appellent une diminution ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Metzinger.

**M. Charles Metzinger.** Le budget de la culture a presque atteint l'objectif de 1 p. 100 du budget de l'Etat, considéré par beaucoup comme trop ambitieux, par certains comme inutile, et par d'autres comme pernicieux — M. d'Aubert vient de s'en faire l'écho. Lui et les siens craignent la culture quand elle ne leur appartient pas en propre. Lorsqu'ils sont poussés dans leurs derniers retranchements, ils perdent le raffinement qu'ils pensaient avoir acquis grâce à leur modèle culturel et à leur pratique culturelle. Mais ils ne pourront plus arrêter ce qui est en marche grâce à l'impulsion de la gauche bien qu'ils perdent toute mesure et s'échauffent à l'excès.

Nous avons toujours estimé qu'il était prioritaire de réserver au budget de la culture au moins 1 p. 100 du budget de la nation. Nous en sommes tout près, à notre grande satisfaction. Mais, derrière l'apparence des chiffres, y a-t-il la réalité de la politique culturelle que nous avons imaginée ? Votre dossier, monsieur le ministre, après deux ans de politique culturelle, est éloquent.

Certes, tout n'est pas en route, tout n'est pas en place et nous avons encore des demandes bien précises à formuler. On peut cependant faire d'emblée un constat : à l'heure des grandes mutations technologiques et industrielles, à un moment où l'aliénation des esprits est toujours possible, la politique culturelle de notre pays exprime la liberté et met en œuvre des moyens susceptible d'éviter les aliénations.

La politique menée n'est pas une politique de culture officielle — n'en déplaise à M. d'Aubert — ce n'est pas une politique de la culture d'Etat, mais de la culture française, de la culture des Français. Elle est cohérente avec ce qui est mis en place dans l'éducation nationale, pour la formation professionnelle, la poursuite et l'amélioration des institutions démocratiques. Elle tient compte des impulsions nouvelles venues des différents changements sociaux, ainsi que de la mutation des comportements sociaux et elle ne néglige pas pour autant ce dont notre histoire est faite.

Nous avons en la matière des exigences. De même que les transformations sociales entreprises libèrent, la culture, lorsqu'elle fait passer de la passivité à la responsabilité, apporte la liberté. Si la culture libère, elle ne peut être l'apanage de certains seulement, elle doit être ouverte à tous les citoyens. Elle n'est ni un agrément, ni un luxe, elle est indispensable. Elle n'est pas à côté de la vie, elle est dans la vie.

Elle permet de donner à la démocratie un contenu plus avancé. Culture et liberté ne garantissent pas seulement l'autonomie des individus, ne confortent pas uniquement l'indépendance des groupes, mais conduisent les uns et les autres à une réelle participation aux décisions. L'une et l'autre permettent de transformer l'état de soumission au monde en situation de maîtrise du monde par la compréhension, l'action et la création.

Les grandes institutions culturelles et les institutions culturelles locales connaîtront, comme dans les deux années passées, un développement qui est une réponse à cette préoccupation. Il nous faut cependant insister pour que l'équilibre entre la capitale et les villes de province soit mieux respecté et pour qu'aucun groupe social ne soit tenu à l'écart de la vie culturelle : je pense en particulier au monde du travail et aux groupes sociaux vivant dans l'espace rural et les espaces marginalisés.

Les opposants à la politique que vous menez, monsieur le ministre, auraient aimé faire accroître que la gauche au pouvoir muselait l'expression des libertés culturelles, dévoyait la création artistique et étouffait le développement intellectuel. Ils en sont restés, avec leur vision archaïque des choses, à dépeindre la gauche comme une menace vivante pour toute initiative entreprenante, mais ils ont donné depuis quelques mois, à la faveur des élections locales qu'ils ont gagnées, la mesure réelle de leur politique en s'attaquant à des institutions culturelles, en brimant la création jugée par eux non conforme au modèle culturel qu'ils prônent. Pour eux, il n'y a que l'élitisme qui vaille. Dans leurs propos relatifs à une prétendue « dépravation » de la vie culturelle, nous ne relevons que le refus de tout changement et la défense d'une société strictement hiérarchisée où la place de chacun est déterminée et où toute tentative de changements sociaux est condamnée par avance.

A aucun moment vous n'avez fait de même, monsieur le ministre, alors que de bons budgets vous en donnaient le pouvoir. D'ailleurs, vous ne le pouviez pas puisque vous aviez retenu le principe de la liberté d'expression. Les conventions culturelles signées entre l'Etat, les régions et les autres collectivités locales sont bien le signe de cette liberté garantie contractuellement.

Il me plaît également de souligner la conformité des grandes orientations de ce budget avec l'une des affirmations majeures du IX<sup>e</sup> Plan, à savoir que la culture doit être un facteur favorisant l'accroissement de notre productivité mais permettant aussi de relativiser les moyens et les fins de l'action économique. S'il ne faut pas repousser l'économique, il ne faut pas non plus le subir, mais y voir une dimension culturelle dont le développement des industries culturelles apporte d'ailleurs la preuve.

Le vieil antagonisme, inutile, qui a opposé trop longtemps le scientifique et le technique au culturel tend à disparaître. Il existe, en effet, une culture scientifique et technique à part entière. Il convenait d'ouvrir le champ culturel et nous vous demandons, monsieur le ministre, d'aller jusqu'au bout de l'ouverture en direction de publics nouveaux par la définition de lieux nouveaux et de diffusions nouvelles, car c'est fondamental pour la démocratisation. Ce qui peut paraître petit vu de Paris doit toujours être perçu dans sa vraie dimension, qui est souvent grande au niveau des communes, des entreprises ou des milieux défavorisés.

Pour vous, la culture doit s'écrire au pluriel et vous vous êtes fait le défenseur du droit à la différence culturelle. Continuons à diversifier les pratiques culturelles afin qu'il n'y ait bientôt plus d'exclus de la culture !

Jean Guéhenno a écrit, dans *Jeunesse de la France* : « Il est impossible de décider que tel champ ne sera que friche. C'est pour tous la même difficile affaire de faire de soi un homme,

et tous, à cause de cela, méritent les mêmes soins, le même respect, la même justice. » Aussi est-il indispensable que nous continuions à démontrer dans les faits que la culture n'est pas une chasse gardée mais qu'elle est le propre de tout citoyen.

Il faut constamment renforcer les conditions qui rendent le citoyen acteur là où jouent les tendances susceptibles de le réduire à la passivité. Si nous entretenions les salles de concert et les salles de spectacles sans inviter les auditeurs à faire de la musique et les spectateurs à faire du théâtre, nous nous arrêtons à mi-chemin dans notre action.

Telle n'est pas la direction suivie jusqu'à maintenant et nous nous en félicitons. Il faut poursuivre dans cette voie et nous serons à vos côtés, monsieur le ministre, pour qu'il y ait toujours un grand ministère de la culture dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bas.

**M. Pierre Bas.** La discussion d'un budget est toujours l'occasion d'un rendez-vous : celui de la vérité. Un budget ne ment pas et celui-ci est un aveu, un aveu d'échec.

Le premier échec qu'il faut constater, monsieur le ministre, concerne l'utilisation des crédits qui vous sont accordés. Personne ne songe à reprocher au Gouvernement d'avoir décidé d'accroître sensiblement les moyens financiers de la politique culturelle de l'Etat, et moi moins que tout autre puisque, pendant des années, j'en ai demandé l'augmentation. Mais vous piétinez depuis 1982 et vous êtes loin du 1 p. 100 promis. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Il y a deux ans, je vous le disais déjà de cette tribune, j'attendais beaucoup des nouvelles possibilités que semblait offrir la croissance de votre budget.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Si vous aviez été présent au début de la discussion, vous auriez constaté l'ampleur de la progression !

**M. Pierre Bas.** Monsieur le ministre, je ne vous faisais aucun procès d'intention et j'attendais de juger concrètement votre action, en souhaitant que l'Etat suive la voie que la mairie de Paris avait tracée sous l'impulsion de Jacques Chirac et sous ma responsabilité. *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)* Nous avons en effet quintuplé, en six ans, les crédits de la culture et entrepris un développement culturel que les Parisiens ont pu apprécier à sa juste valeur.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Avec quel argent ?

**M. Jean-Jack Queyranne.** Aux frais de l'Etat !

**M. Pierre Bas.** Non, aux frais de la ville !

En tout cas, je ne crois pas avoir gaspillé le moindre denier des contribuables durant les six années pendant lesquelles j'ai dirigé la politique culturelle de la ville de Paris.

Or, ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est le détournement, au sens où l'on détourne une rivière, auquel vous vous livrez et qui vous conduit — peut-être malgré vous, mais votre fonction ministérielle devrait vous faire réagir — à multiplier les tonneaux des Danaïdes qui englobent toutes les augmentations budgétaires qui vous sont allouées.

Je vous pose donc sans ambages une première question. Vous avez reçu beaucoup d'argent — je dis bien : beaucoup. Qu'en avez-vous fait ? Les 15 p. 100 d'augmentation de votre budget de 1984 auxquels vous prétendez sont fictifs et doivent être examinés de plus près. La réalité apparaît alors dans toute son évidence. La totalité des crédits nouveaux allant au lancement des grands projets d'architecture et d'urbanisme, les dépenses de fonctionnement des services n'augmenteront que de 7,2 p. 100. Ce qui est beaucoup plus grave, les crédits destinés aux interventions et aux subventions en faveur des établissements culturels ne progresseront que de 7,5 p. 100, ce qui signifie, si l'on tient compte de l'inflation, que ces crédits diminueront en valeur relative par rapport à 1983.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est faux !

**M. Pierre Bas.** Voilà la vérité ! Ce budget est un budget d'austérité, un budget « peau de chagrin » !

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Vous êtes téméraire, monsieur Bas !

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Vous avez le plus mauvais dossier de France !

**M. Pierre Bas.** Il n'est pas sain, je dirai même qu'il n'est pas acceptable de laisser augmenter de 40 p. 100 les seuls crédits destinés à financer les grands projets d'aménagement. Les musées d'Orsay et de la Villette, l'aménagement de la Défense et du grand Louvre méritent un effort, mais le dérapage financier — plus de 15 milliards de francs — devient tragique pour le contribuable, et je ne parle pas de l'Opéra de la Bastille ou de la cité musicale de la Villette.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Vous voudriez l'installer à Lyon ?

**M. Pierre Bas.** Si j'étais député de province, je me poserais des questions sur votre conception de la décentralisation.

Dans ces conditions, je tiens à mettre en garde tous les créateurs qui savent que seule une subvention des pouvoirs publics peut leur permettre de continuer à s'exprimer : l'année prochaine, la rigueur et l'austérité n'épargneront pas les compagnies théâtrales, les troupes de danse, les orchestres et les artistes en général.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Au contraire !

**M. Pierre Bas.** Comme le dit par euphémisme la note de synthèse relative à votre budget, celui-ci « participe au souci de modération des dépenses de l'Etat »...

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Il progresse tout de même de 15 p. 100 !

**M. Pierre Bas.** Ayez plutôt le courage de dire, monsieur le ministre, que la priorité est donnée aux grands projets voués à la gloire du septennat. Et que l'on sache que la culture socialiste préfère investir dans le béton plutôt que d'aider les hommes. Ce n'est pas là le moindre paradoxe d'une politique gouvernementale dont on renonce désormais à compter les conséquences.

Si vous êtes ainsi en train d'échouer dans votre volonté de développer une politique culturelle disposant de moyens matériels efficaces, vous ne renoncez pas pour autant, ce qui est beaucoup plus grave, à mettre au pas tous ceux qui dépendent de votre ministère et qui ont l'impudence de ne pas se soumettre à l'idéologie qui est la vôtre. Votre entreprise, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, est exclusivement politique. Une nouvelle série de preuves flagrantes permet de démasquer votre vrai projet, qui est de mettre la politique culturelle de l'Etat au service du militantisme socialiste. *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

Dans votre conception, la culture n'est plus que l'instrument de la lutte des classes et l'outil de votre activisme. *(Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Le rapport Querrien sur le patrimoine est un aveu, lorsqu'il déclare qu'il faut « en finir avec la domination d'une société de classes qui s'est abondamment servi de l'arme culturelle ».

Voilà les anecdotes que l'on écrit sous votre règne, monsieur le ministre !

**M. Jean Giovannelli.** Vous en dites d'autres !

**M. Pierre Bas.** Le rapport sur le IX<sup>e</sup> Plan est, lui aussi un superbe aveu, lorsqu'il prétend mettre un terme « à la démocratisation de la culture cultivée et à la diffusion de masse de produits banalisés ». Tout cela est clair. A vos yeux, il existe deux cultures : une bonne, la vôtre, celle des socialistes, des marxistes, et une autre, une culture bourgeoise, aliénante, dominante, opprimante...

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Américaine !

**M. Pierre Bas.** ...la culture « d'en face » de Mme Catherine Clément, culture qu'il faut combattre et faire disparaître !

En pensant et en agissant de la sorte, n'avez-vous pas conscience de renier le grand courant de la gauche républicaine et humaniste dont vous vous prétendez fort injustement l'héritier ? Avez-vous oublié que l'ambition des jacobins, de Condorcet à Clemenceau, de Ferry à Malraux, était de rassembler par la culture, d'éduquer les citoyens pour défendre la République, d'affirmer la nation et de faire valoir son héritage commun ?

La rupture que vous provoquez s'éloigne de la démocratie et rejoint une démarche révolutionnaire. Pour vous, la culture divise, elle ne rassemble pas ; elle devient l'aiguillon des antagonismes sociaux. Je crains fort que le processus dangereux que vous engagez ne débouche sur des affrontements, des conflits et des violences.

Par exemple, on ne transforme pas impunément les maisons de la culture en cellules politiques (*Rues et circulations sur les bancs des socialistes*). Elles ont été inventées bien avant que la gauche n'arrive au pouvoir, et nous n'avons jamais voulu les utiliser pour transmettre une idéologie politique.

**M. Bernard Schreiner.** Qui les ferme ?

**M. Pierre Bas.** Le seul reproche que l'on pouvait nous faire, et vous êtes bien placé pour le savoir, est d'avoir nommé à des postes de responsabilité des adversaires politiques. Votre conception est en revanche exactement contraire. Les établissements culturels doivent accomplir une œuvre missionnaire et leurs responsables doivent être des militants dévoués à la cause du socialisme. Vous voulez bien verser quelques subventions aux collectivités locales, mais à la condition qu'elles les utilisent comme le décide votre ministère. Ne pas suivre vos directives signifie coupure immédiate des crédits.

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** Des exemples concrets ?

**M. Pierre Bas.** C'est votre façon bien particulière de concevoir la décentralisation. Ne vous étonnez pas, dans ces conditions, si des maires de l'opposition, comme à Saint-Etienne, Brest ou Nantes, ont décidé de rendre aux maisons de la culture leur véritable vocation...

**M. Bernard Schreiner.** Ils les ferment !

**M. Pierre Bas.** ...en prenant les mesures nécessaires pour qu'elles cessent d'être une annexe des permanences du parti socialiste, du parti communiste, du P.S.U. ou d'un quelconque groupuscule trotskyste.

Votre attitude en la matière me fait penser au comportement de vos amis communistes, qui fraudent aux élections, sont condamnés à juste titre par les tribunaux et organisent alors des manifestations pour dénoncer le coup de force de la droite factieuse contre le suffrage universel !

Tout cela, monsieur le ministre, n'est pas très sérieux et serait même dérisoire si vous n'étiez pas de plus en plus le dangereux artisan d'une politique culturelle partisane, sectaire et, finalement, dévoyée.

Comment pouvez-vous ne pas vous rendre compte du vide qui s'est fait autour de vous ? La désertion des intellectuels signalée par l'un de vos amis politiques ne vous inquiète-t-elle pas ? Quelle réponse recevez-vous aux appels que vous lancez, mis à part l'écho isolé de votre propre voix ? Le silence de ceux qui ont longtemps été vos compagnons de route constitue le plus bel aveu de l'échec que j'évoquais au débat de mon intervention.

Tout se passe comme si la gauche que vous prétendez représenter découvrirait tout à coup qu'elle se débat dans un vide idéologique total, que les intellectuels ne sont pas au rendez-vous que leur aurait fixé l'histoire. Les écrivains, les savants, les artistes et les penseurs qui apportaient sans désespérer leur soutien à la gauche lorsqu'elle était dans l'opposition ne sont plus concernés aujourd'hui par les enjeux que vous leur proposez en étant au pouvoir. Ils n'y croient plus et leurs voix se sont tues une à une. Cela devrait vous inquiéter et vous conduire à des révisions déchirantes. Tellement déchirantes que je ne vous crois pas capables de les accomplir.

Je crains donc que, pour un certain temps encore, vous cherchiez en vain les troupes qui vous suivaient. Soubise dit la lanterne à la main : « J'ai beau chercher, où donc est mon armée ? Elle était là pourtant hier matin. Me l'a-t-on prise ou l'aurais-je égarée ? »

Comme le maréchal de Soubise à Rossbach, hélas ! monsieur le ministre, vous avez perdu l'armée que vous meniez, et vous ne vous en êtes même pas aperçus.

Votre budget est partisan, le groupe du rassemblement pour la République ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

**M. le ministre délégué à la culture.** Monsieur Pierre Bas, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre intervention et à vous entendre faire état d'une marxisation générale de la société, d'une diéture généralisée, d'une prise en main féroce, le personnage tel que vous le dépeignez me fait peur ! (*Sourires.*)

Je souhaite, monsieur le député, que vous me donniez, non pas vingt, non pas quinze, non pas cinq exemples, mais un seul exemple de cette entreprise de marxisation de la France qui serait conduite aujourd'hui par notre Gouvernement.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Bas.

**M. Pierre Bas.** Je vais vous en donner un seul sur-le-champ. Nous avions à Paris un excellent directeur des antiquités, qui a découvert les bijoux de la reine Arégonde à Saint-Denis, qui a mené les fouilles du cimetière des Innocents de façon incomparable, et qui, en ce moment, dans le VI<sup>e</sup> arrondissement dont je suis le maire, mène à Saint-Symphorien des fouilles d'un intérêt prodigieux, lesquelles nous permettent de renouveler totalement nos connaissances sur l'abbaye avant l'an 1000. Eh bien, monsieur le ministre, vous vous en débarrassez. C'est là un exemple et je pourrais vous en citer d'autres !

**M. le ministre délégué à la culture.** Allez-y !

**M. Yves Tavernier.** Qu'est-ce que cela a à voir ?

**M. Pierre Bas.** Cet exemple est vraiment éclatant !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la culture.

**M. le ministre délégué à la culture.** J'ai écouté encore avec attention M. Pierre Bas. Sans porter de jugement sur la personne de M. Fleury, j'observe seulement qu'il appartient à un Gouvernement responsable de procéder, à l'intérieur d'une administration, aux mouvements normaux entre circonscriptions administratives et de placer à leur tête des hommes de grande valeur. L'homme qui va assumer la direction des antiquités de la région parisienne est M. de Kisch, un archéologue de tout premier plan.

Quant à M. Fleury, le Gouvernement vient de lui confier une tâche de première importance.

**M. Pierre Bas.** Laquelle ?

**M. le ministre délégué à la culture.** Laissez-moi parler, monsieur Bas. Puisque vous ironisez, sur ce que vous appelez les grands projets, je vous indique que M. Fleury vient de se voir confier la tâche éminente de diriger les fouilles dans la Cour Carrée du Louvre, dans le cadre de la rénovation du grand Louvre. Il aura la charge délicate de mettre au jour les snubassements des origines du Louvre et en particulier les enceintes du château de Philippe Auguste, en relation avec M. Georges Duby.

Voilà de quelle manière le Gouvernement traite un homme de science et de compétence, comme M. Fleury, en lui confiant une mission d'intérêt national et international. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** M. Pierre Bas aurait mieux fait de se taire.

**M. Pierre Bas.** La mission de M. Fleury est bien moindre que celle qu'il avait précédemment : il avait tout Paris et la région parisienne et vous le confinez au Louvre !

**M. le président.** Monsieur Bas, vous n'avez plus la parole.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** C'est un provocateur !

**M. Bernard Schreiner.** Il est tombé de haut.

**M. Yves Tavernier.** Il était déjà bien bas.

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Le couronnement, ce sera M. Toubon !

**M. le président.** La parole est à M. Fuchs.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Monsieur le ministre, je viens de demander il y a quelques jours à un certain nombre d'Alsaciens si pour eux l'action culturelle s'était intensifiée depuis deux ans. La réponse unanime a été négative.

De fait, les villes alsaciennes consacrent toujours, comme auparavant, près de 15 p. 100 de leur budget à la culture, avec des difficultés accrues par suite de la situation économique et, j'en témoigne, elles aident sans discrimination politique ceux qui veulent créer, se former, s'élever, se responsabiliser. Or l'aide de l'Etat n'atteint pas actuellement 8 p. 100 des dépenses.

La région Alsace avait négocié deux chartes culturelles qui avaient mobilisé des milliers de personnes. Vous nous proposez maintenant des conventions annuelles — ce qui ne change que peu de chose — et vous nous imposez certaines orientations. Objectivement, j'ajoute que cela n'a rien changé non plus.

Aussi, monsieur le ministre, nous ne pouvons pas comprendre quand vous affirmez : « Cette frontière que nous avons franchie le 10 mai et qui sépare la nuit de la lumière », ou encore : « La caillasse et la broussaille avaient stérilisé les terres cultivées... ». Non, nous, Alsaciens, nous ne comprenons pas.

J'en déduis simplement que certaines collectivités de l'opposition, comme certaines de la majorité aussi, mettent le maximum de moyens à la disposition de l'action culturelle. J'en déduis aussi que certaines municipalités de droite comme de gauche n'ont pas encore cette sensibilité ou souvent n'en ont pas les moyens.

Votre projet de budget de 1984 ne permet pas d'améliorer cette situation. Il augmente de 15 p. 100, il atteint 0,84 p. 100 du budget de l'Etat. L'augmentation est importante, et moi-même qui avais lancé il y a une quinzaine d'années, avec Jack Ralite, la campagne du 1 p. 100, je ne puis que m'en réjouir.

J'ai quelques scrupules cependant, monsieur le ministre, en examinant certaines priorités compte tenu de la période de rigueur actuelle et en comparant ce projet de budget avec celui du temps libre, par exemple, qui est catastrophique ou avec celui de l'enseignement technique, dont je suis le rapporteur, et qui ne permet pas à tous les élèves de bénéficier de conditions de travail correctes.

Je suis hérissé par un certain état d'esprit. C'est le cas lorsque j'entends un de vos collaborateurs, M. Vallon, affirmer : « Il y a une pratique bourgeoise de la culture : aller au théâtre, visiter un musée... ».

Je ne pourrai jamais accepter que l'action culturelle soit au service de la lutte des classes.

Je suis agacé par cette insistance à multiplier les permanents de l'action culturelle, qui sont d'ailleurs pour la plupart des *missi dominici* du parti socialiste et plus rarement du parti communiste.

Je ne peux approuver certaines orientations. On ne fait pas de la construction de tant d'équipements culturels importants et de prestige la priorité des priorités en pleine période de rigueur.

Je ne vois pas pourquoi il faut mettre tant de crédits pour l'action scientifique et technique. Ainsi six musées scientifiques et techniques sont prévus dans ma région au cours du IX<sup>e</sup> Plan.

Je ne m'oppose pas, monsieur le ministre, à ce qu'on construise des musées scientifiques : je ne m'oppose pas non plus à la construction de certains équipements à Paris. J'ai défendu comme rapporteur de la loi sur l'équipement des musées la création du musée d'Orsay. Or, il n'est pas encore terminé, et le programme originel en a été modifié. C'est dire qu'il est difficile de savoir quel est le coût effectif d'un tel investissement.

Peut-on engager tant de projets à la fois, sans connaître ni le coût approximatif de l'investissement, ni le coût de fonctionnement ?

**M. François d'Aubert.** Très bien !

**M. Jean-Paul Fuchs.** Pendant qu'on engage ces investissements, l'Etat, lui, se désengage en 1984 envers les collectivités locales dont l'action touche tout un chacun dans sa vie quotidienne, et en particulier dans sa responsabilisation.

Entendons-nous, monsieur le ministre : je ne prétends pas que rien n'a été fait ; je ne parle que du projet de budget de 1984.

En effet, vous le savez, la dotation spécifique allouée aux collectivités locales pour soutenir leur action culturelle stagnera en francs courants et diminuera en francs constants en 1984.

Par ailleurs, la régulation budgétaire de 1983 s'est opérée principalement au détriment des subventions aux collectivités locales, alors qu'on n'a pratiquement pas touché aux grands équipements parisiens.

Je regrette que les bibliothèques municipales ne bénéficient en 1984 d'aucune augmentation en francs courants, que les crédits de fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt n'aient été augmentés que de 2,56 p. 100 et qu'aucun emploi ne soit créé pour elles en 1984.

Comment ne pas être inquiet quand on sait que 63 communes de 5 000 à 10 000 habitants sur 756 ne disposent pas de bibliothèque avec du personnel qualifié. Je regrette que les crédits alloués à l'enseignement musical n'enregistrent en 1984 qu'une augmentation de 8 p. 100, ce qui correspond en réalité, là aussi, à une diminution des subventions aux municipalités, puisque onze écoles viennent d'être classées écoles nationales. D'une part, 206 écoles et 160 000 élèves seront subventionnés, alors que, d'autre part, 700 écoles regroupant plusieurs centaines de milliers d'élèves ne le sont pas.

Je regrette que la subvention à la décentralisation lyrique n'augmente que de 4,8 p. 100 ; que les crédits de fonctionnement des musées classés de province, à la charge des collectivités, ne progressent que de 8,99 p. 100, alors que ceux affectés aux musées nationaux bénéficient, quant à eux, d'une majoration de 12,62 p. 100.

Je regrette que les crédits des monuments historiques ne croissent que de 2,56 p. 100 en 1984.

Monsieur le ministre, si j'approuve l'augmentation du projet de budget et si je ne critique pas tout, je ne puis suivre ceux qui croient à la lutte des classes et ceux qui pensent que la culture est un moyen de conquête du pouvoir. Je ne vous suis pas non plus quand l'Etat se désengage de l'aide apportée aux collectivités, qui sont, elles, le gage de la diversité et du pluralisme.

La France ne vivra que si elle demeure pluraliste, que si on cultive ses différences et ses diversités qui en font sa véritable richesse. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial.** Est-ce que *Le Figaro-Magazine* cultive les différences ?

**M. le président.** La parole est à M. Queyranne.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Monsieur le ministre, votre projet de budget de 1984 marque incontestablement une nouvelle étape dans le développement culturel de notre pays.

La priorité que le Président de la République a toujours souhaité accorder à la culture se trouve confirmée par la progression des crédits qui, nos rapporteurs l'ont souligné, est nettement supérieure à celle des dépenses de l'Etat.

Ce projet de budget de 1984 inscrit ainsi dans la durée ce qui n'avait pu paraître il y a deux ans, avec le doublement du budget de la culture, qu'une intention généreuse. Le ministre de la culture assurera l'an prochain 0,84 p. 100 des dépenses de l'Etat. En 1980, faut-il le rappeler, ces dépenses atteignaient très modestement 0,44 p. 100 du budget général. Ces deux chiffres traduisent bien le changement fondamental intervenu depuis mai 1981.

La culture n'est plus considérée comme un aimable divertissement, sacrifié quand nécessité s'en fait sentir sur l'austérité budgétaire. Elle est reconnue comme une de nos richesses nationales et comme un facteur décisif de notre progrès économique et social.

Ce budget de 1984 permettra de consolider les grandes orientations que nous avons approuvées en 1981 : la décentralisation de la vie culturelle, la promotion de l'éducation artistique, le soutien à la création sous toutes ses formes.

Ce budget met aussi l'accent sur deux objectifs qui conditionnent notre avenir : d'une part la préservation de notre indépendance avec la volonté de renforcer les capacités de production de nos entreprises culturelles, d'autre part le refus des privilèges, avec le souci très concret de rendre la culture accessible au plus grand nombre.

A travers ces grands choix que je viens de rappeler, le budget de 1984 devrait obtenir une approbation générale, dépassant les clivages partisans et montrant que l'impératif du développement culturel peut rassembler tous ceux qui désirent ardemment que notre pays soit à même de relever les défis de la crise.

Il n'en sera rien puisque les orateurs de l'opposition ont déjà manifesté leur refus, mais au-delà des critiques de circonstance, — M. d'Aubert et M. Bas ont donné tout à l'heure le ton — la droite cherche par tous les moyens à disqualifier la politique culturelle. Alors que celle-ci devrait être l'occasion d'un grand rassemblement national, elle devient au contraire le prétexte d'une contestation systématique. Les arguments employés et les comportements qui en découlent notamment sur le plan local, depuis mars 1983, tournent le dos aux principes mêmes

du développement culturel. Cette nouvelle croisade, il faut le remarquer, s'est engagée, comme sur d'autres terrains, sous le couvert hypocrite de la défense des libertés.

Ainsi la progression du budget de l'Etat constituerait-elle une menace irrépressible à l'encontre de la liberté de la culture.

Ainsi, M. d'Aubert l'indiquait tout à l'heure, les actions en faveur des industries culturelles seraient une immixtion inadmissible dans le domaine réservé de la libre entreprise !

Ainsi, M. Bas le soulignait, la mise en place d'une politique concertée entre l'Etat et les collectivités décentralisées serait une atteinte intolérable aux libertés locales !

Nous nous inscrivons en faux contre cette confiscation abusive de l'idée même de liberté. En fait, cette nouvelle croisade n'est que l'expression d'un conservatisme étroit.

**M. Bernard Schreiner.** Très bien !

**M. Jean-Jack Queyranne.** Elle porte en elle-même tous les risques d'une régression culturelle.

La politique qui a été suivie depuis trois ans montre, tout au contraire, que, loin de contraindre, de censurer, ou d'enrégimenter, la gauche a voulu créer les conditions d'un véritable épanouissement de la vie culturelle dans notre pays.

Une intervention soutenue de l'Etat dans le domaine culturel provoque-t-elle automatiquement un dirigisme politique et une tutelle idéologique ?

Si l'on en croit M. d'Aubert, la culture deviendrait l'affaire d'un Etat envahissant. Si une telle logique s'imposait aussi inéluctablement alors oui, il faudrait suivre ceux qui proposent, à droite, de transformer le ministère de la culture en ministère du patrimoine et laisser, par ailleurs, le libre jeu à l'initiative et au mécénat privés. Heureusement, il n'en est rien.

Depuis deux ans, et la preuve vient d'en être apportée, l'opposition n'a appuyé sa démonstration sur aucun fait concret, sur aucun exemple réel de censure. Toute la démarche suivie par le Gouvernement de la gauche a été, au contraire, de favoriser la liberté de création, d'encourager le pluralisme et de permettre la diversité des expressions.

Nous devons le répéter pour tous ceux qui tentent de brouiller les messages : nous restons, nous socialistes, fondamentalement attachés à la liberté de création artistique comme à toutes les autres libertés.

Il n'est pas inutile de répéter que la première mesure de la situation de la démocratie dans un pays est, très précisément, le sort qui est réservé aux artistes. De ce point de vue, la France constitue dans un monde où, malheureusement, les totalitarismes cherchent à renforcer leur emprise, une terre de liberté. Ce n'est pas un hasard si depuis 1981, confirmant en cela la grande tradition d'accueil de notre pays, de nombreux artistes persécutés dans leur patrie ont choisi la France, justement pour retrouver la liberté et y poursuivre leur œuvre.

Face aux incertitudes des temps et aux conformismes dominants, toute société qui refuse d'être figée a besoin du regard lucide et critique des artistes.

Répetons-le, le rôle de l'Etat ne peut être que de susciter, d'encourager, de soutenir les initiatives. Il doit se mettre au service de la création artistique et à aucun prix ne chercher à la régenter. Donner sa chance à ce qui n'est souvent qu'un espoir fragile, à ce qui ne sera peut-être accueilli que demain, c'est la voie qui a été choisie par le ministre de la culture alors — faut-il le rappeler ? — qu'à la veille du 10 mai 1981, nombre de troupes de théâtres, d'orchestres, de maisons de la culture étaient, faute de crédits, menacés de disparaître ou condamnés à ne jouer que quelques mois dans l'année.

Il est à l'honneur du gouvernement de la gauche d'avoir enrayé ce cours fatal et d'avoir donné aux artistes les moyens de travailler dans des conditions réellement professionnelles, avec des droits garantis, alors qu'auparavant, à part quelques brillantes exceptions, ils ne cherchaient qu'à survivre, en quémandeurs ou en assistés.

Mais l'intervention de l'Etat dans le domaine culturel ne doit pas avoir pour unique objet de constituer un secteur subventionné, surprotégé par son statut, coupé des réalités économiques. Jusqu'à présent, cette conception a été dominante, il faut bien l'avouer, chez les hommes de culture. Elle s'appuyait sur la croyance en la vertu supérieure d'une culture débarrassée de tout affairisme.

Force est de constater que la place de la culture dans notre économie est devenue considérable. Dans les années à venir, l'ensemble des industries culturelles est appelé à être le secteur

le plus créateur d'emplois. A cet égard, nous devons concéder à l'économiste américain Galbraith qu'il ne rêvait pas tout à fait, lorsqu'il proclamait que les artistes, au même titre que les ingénieurs ou les chercheurs, ont en main la clé du développement économique.

Faut-il alors refuser toute intervention de l'Etat en faveur des industries culturelles, pour préserver, là encore, la liberté de la culture ? Nous ne le pensons pas, tant sont négatives les conséquences d'un libéralisme débridé. Considérons les exemples des industries du livre, du cinéma ou de la facture instrumentale.

Quelles ont été les conséquences de la politique dite libérale suivie avant 1981 ? La concentration des entreprises s'est accentuée au détriment du pluralisme. La diffusion de produits stéréotypés a pris le pas sur la création. Notre industrie nationale s'est montrée très vulnérable à la pénétration étrangère. Des secteurs entiers ont été abandonnés, ne serait-ce que le matériel électronique « son et image », entre autres. Enfin, les réseaux de diffusion, notamment ceux des librairies ou des salles de cinéma dans les villes moyennes, ont été menacés de disparition au profit des grands points de vente commerciaux.

Depuis 1981, cette tendance s'est inversée grâce, notamment, à la loi sur le prix du livre du 10 août 1981, complétée par un ensemble de mesures propres à soutenir l'économie générale de ce secteur. Je citerai aussi volontiers la réforme du cinéma, du mois d'avril 1982. Vos détracteurs, monsieur le ministre, n'ont pas hésité à présenter vos propositions comme une tentative de contrôle, voire d'asphyxie de nos industries nationales. Or le premier bilan que l'on peut dresser des réformes est au contraire positif : les conditions de la concurrence ont été rétablies, les capacités de financement de nos entreprises se sont accrues. Notre potentiel de création s'est renforcé. Notre politique d'exportation est plus dynamique. Enfin, il convient de souligner, les premières statistiques relatives à l'accroissement de la fréquentation des salles de cinéma et à l'augmentation des achats de livres montrent que votre politique a donné les moyens de gagner de nouveaux publics.

Ce projet de budget de 1984 met donc l'accent sur l'enjeu que constituent les nouvelles technologies, en créant divers organismes. Non seulement votre politique traite les industries culturelles comme de vraies industries, appelées à affronter les dures lois du marché, mais elle tient compte aussi de leur nature particulière, c'est-à-dire du risque culturel qu'elles doivent assumer — ce risque est lié à la création, à l'expérimentation et à la recherche dans un domaine où la concurrence internationale devient plus vive.

La politique volontaire de l'Etat tend à maintenir la pluralité des entreprises, tout en évitant les rentes de situation, de monopole. Elle devrait favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, dans le secteur de l'audiovisuel, dans celui des métiers d'art ou dans celui de la facture instrumentale.

L'intervention de l'Etat est critiquée par la droite dans la mesure où elle « porterait atteinte » aux libertés locales. Elle constituerait une atteinte à la liberté de la culture !

**M. le président.** Je vous demande de conclure, mon cher collègue.

**M. Jean-Jack Queyranne.** Je vais terminer, monsieur le président.

C'est ainsi qu'un adjoint au maire de Strasbourg, responsable d'une toute nouvelle association, soi-disant « association des élus pour la liberté de la culture », n'hésite pas à présenter les collectivités locales comme le dernier rempart de la liberté de la culture : mais que penser de ce noble propos lorsqu'il sert à couvrir les comportements de nombreux élus qui n'ont pas hésité, depuis le mois de mars 1983, à affirmer le contrôle, par le pouvoir politique local, de la création et de la diffusion culturelle ? N'est-ce pas le maire de Brest, membre du comité central du groupe du rassemblement pour la République, qui expliquait la disparition de la maison de la culture de Brest par son souci de « reconquérir le pouvoir réel » ? Dans ces conditions, où est l'utilisation partisane ? En tout cas, voilà un propos abrupt qui avait au moins le mérite de la franchise ! Il identifiait en fait une entreprise culturelle au pouvoir politique qui la finance.

Mais, au-delà de ces réactions brutales, de tels comportements, il faut le constater, remettent en question tout l'effort de décentralisation artistique entrepris depuis la Libération. Que ce soit à Brest, à Saint-Etienne, à Tourcoing ou à Nantes, face aux décisions unilatérales des municipalités, l'Etat a dû retirer les concours financiers qu'il accordait aux établissements culturels. Vous avez agi, monsieur le ministre, comme André Malraux

l'avait fait en 1968, quand il avait supprimé les crédits de l'Etat versés aux maisons de la culture de Caen, de Saint-Etienne et de Thonon, dont les élus locaux avaient eu le même comportement.

En la matière, l'Etat a respecté le souhait des élus locaux de définir leur propre politique culturelle. Dans l'intervention au niveau décentralisé, le rôle de l'Etat doit être de garantir une certaine qualité et de soutenir la recherche et l'expérimentation. Il est donc logique qu'il retire son concours quand les élus locaux ne souhaitent plus que les institutions en cause répondent aux exigences du développement national.

Ainsi, à nos yeux, la décentralisation culturelle signifie, certes, que les artistes et les hommes de culture devront, plus que par le passé, dialoguer avec les élus et les responsables locaux : pour autant, le ministère de la culture doit rester présent ; il ne saurait se désintéresser de la vie artistique dans les régions. Toute l'expérience de la décentralisation montre que ce n'est pas la séparation des pouvoirs sur des territoires bien définis, mais leur multiplicité qui est la garantie du pluralisme et la condition de l'indépendance des créateurs.

Aussi ne peut-on que souhaiter que les concours de l'Etat continuent de se conjuguer avec ceux des collectivités locales pour éviter, partout où cela est possible, l'arbitraire et la normalisation et pour préserver les espaces de liberté indispensables à toute culture vivante.

Votre projet de budget de 1984, monsieur le ministre, représente un authentique budget de liberté. Il donne à notre pays les moyens de son développement culturel. C'est pourquoi le groupe socialiste l'approuvera avec résolution. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Giovannelli.

**M. Jean Giovannelli.** Monsieur le ministre, vous venez d'être l'objet d'attaques que je juge déplacées.

La meilleure défense, bien sûr, c'est l'attaque : et l'opposition, qui n'a pas fait son travail dans le domaine culturel durant le précédent septennat, espère, par l'intermédiaire de M. d'Aubert et de M. Bas, faire oublier que certains de ses amis s'employaient actuellement à « casser » la culture, à mettre au pas les hommes de culture à Brest, à Nantes ou à Saint-Etienne. Mais ils ne tromperont pas grand monde !

Il convient de souligner l'effort considérable accompli par votre ministère depuis 1981 en faveur de la décentralisation culturelle, car il semble, pour certains, de bon ton d'ignorer, par exemple, que l'Etat a participé pour 50 p. 100 à l'ex-charter culturelle dont les associations et les collectivités locales ont été les principales bénéficiaires.

Votre projet de budget de 1984 consolide les orientations précédentes, puisqu'il mise toujours sur la création et se donne les moyens d'une décentralisation réelle.

Déjà, grâce à votre ministère, des actions exemplaires ont pu être conduites en province, au cours de deux dernières années, dans des domaines aussi variés que ceux de la musique, classique et traditionnelle, de la création théâtrale, du cinéma, du livre et des œuvres d'art — même si, en ce dernier domaine, les choix régionaux n'ont pas toujours été judicieux.

A cet égard, je me dois de rappeler ici la logique de la démarche de l'Etat, qui est aussi celle de votre ministère : elle est inscrite dans votre projet de budget de 1984 et nous la retrouverons les prochaines années, durant l'exécution du IX<sup>e</sup> Plan.

Le rôle de l'Etat n'est pas de soutenir toutes les actions culturelles conduites dans une région, qu'il s'agisse de la culture régionale, de la création artistique ou de sa diffusion.

En revanche, son rôle est bien de développer certains axes prioritaires, autant que possible cohérents avec les axes définis au niveau du pays.

Il doit également s'associer à la région dans des actions traduisant des priorités régionales compatibles avec le plan national.

Enfin est de la compétence de l'Etat un troisième type d'actions, relevant de la « solidarité nationale », au sens large du terme, susceptibles de remédier à certaines inégalités liées à ce qu'il convient d'appeler le retard historique des régions, ou encore au déphasage des nouvelles communautés.

Pour ce qui est des axes prioritaires, l'Etat peut et doit conduire des actions exemplaires dans les domaines tels que le théâtre, les conservatoires de musique et le livre. Il l'a fait et il continuera à le faire.

Il s'agit là, en quelque sorte, d'opérations lourdes. Mais l'Etat n'a pas vocation, répétons-le, à aider chaque troupe de théâtre, chaque école de musique. C'est aux régions, aux départements et aux collectivités locales de faire leurs choix et de prendre leurs responsabilités, l'Etat se réservant la possibilité de signer des conventions particulières, à l'initiative de ces collectivités territoriales, si certains projets méritent une aide.

Quant aux conventions avec l'Etat, deuxième type d'actions, elles nécessitent des choix politiques et sélectifs de la part de la région, car les priorités régionales propres impliquent un effort financier significatif de la part des régions elles-mêmes.

Encore faut-il que ces choix évitent deux écueils : le « fourre-tout », qui conduit à une dispersion néfaste des moyens ; la « peau de chagrin » qui, en général, a pour corollaire le repli régionaliste frileux et passéiste.

Par exemple, pour une région telle que la Bretagne, la tentation pourrait être de limiter ses actions croisées avec l'Etat à son inventaire culturel passé, culture rurale bretonne ou patrimoine. Outre que la Bretagne ignorerait ainsi une partie de son passé, lié aux domaines marin ou industriel, l'animation de son patrimoine, elle hypothéquerait aussi son avenir culturel.

C'est pourquoi la politique contractuelle doit être plus vaste et englober d'autres secteurs tels que le cinéma et l'audio-visuel, la culture scientifique et technique et l'informatisation des moyens culturels. Votre projet de budget de 1984 est à même de répondre à ces exigences.

En ce sens, l'attribution aux régions dans le cadre de conventions avec l'Etat d'une aide aux associations, par l'intermédiaire d'un fonds spécialisé — 1,3 million de francs en Bretagne, dans le cadre d'une dotation globale de 5 millions de francs — traduit une volonté de décentralisation : celle-ci ne devrait pourtant pas se dérouler sans contrôle ministériel. En outre, il serait souhaitable de solliciter d'avis du conseil culturel, organisme régional compétent.

Au mois de mars 1981, à Lorient, François Mitterrand proclamait : « C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'atteindre dans sa culture et sa langue. Nous proclamons le droit à la différence ».

C'est ce qui justifie le troisième type d'actions qu'il convient d'appeler « de solidarité nationale » : ces actions concernent les cultures et les langues régionales de nos provinces, ainsi d'ailleurs que celles des nouvelles minorités de nos grandes villes.

Ces actions exigent des moyens budgétaires certes, et une volonté de votre ministère. Par exemple dans une lettre du 21 octobre, vous m'avez informé qu'une nouvelle commission sera créée en 1984 au Centre national du livre, pour examiner les projets d'ouvrages en langues régionales. Voilà une bonne décision !

Mais dans ce domaine, nous sommes à la frontière de deux projets : l'éducatif et le culturel, qui doivent s'imbriquer. Il faut continuer les opérations du fonds d'intervention culturelle : néanmoins, ce n'est plus suffisant, et il faut aller plus loin.

C'est votre Gouvernement qui a voulu et fait la décentralisation. C'est votre Gouvernement tout entier, sans doute sous votre impulsion et sous celle du Président de la République, qui doit contribuer à redonner aux langues et aux cultures des différentes régions de France leurs capacités d'échanges, d'enrichissement culturel mutuels : non plus en se tournant seulement vers un passé révolu, mais en apportant une réponse contemporaine susceptible de surmonter les contradictions et de préparer à la citoyenneté de demain.

Mais pour cela vous n'êtes pas le seul département ministériel en cause. Il faut une action interministérielle renforcée, avec une implication accrue des ministères de l'éducation nationale, de la communication et du temps libre avec, sans aucun doute, des conséquences budgétaires dépassant le seul cadre de l'année 1984.

En conclusion, voilà un bon budget, qui atteint désormais 0,84 p. 100 du budget de l'Etat, dont les crédits de fonctionnement augmentent de 7,5 p. 100 et l'ensemble des crédits de 15 p. 100.

Voilà un projet de budget ouvert aux mécanismes nouveaux, tel l'institut de financement du cinéma et des industries culturelles.

Et voilà un projet de budget dont le contenu consolide les actions précédentes en faveur de la création, introduit une véritable décentralisation et s'ouvre aux secteurs d'avenir — for-

mations du cinéma et de l'audiovisuel, culture scientifique et technique, industries du livre, du cinéma et du disque — et aux nouvelles technologies.

C'est pourquoi les socialistes, monsieur le ministre, le voteront! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Toubon.

**M. Jacques Toubon.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du ministère de la culture de 1984 nous inquiète. En voici, sans passion et sans polémique, les raisons.

D'abord, nous inquiètent les mesures nouvelles qu'il contient. On ne peut qu'être frappé non seulement par leur nombre et leur diversité, mais aussi par leur imprécision. Je souhaite obtenir une réponse sur la portée de ces créations et sur leurs conséquences pour l'avenir.

D'emblée, quelques questions précises.

Dans votre action 01, sur le patrimoine, à la page 71 du fascicule budgétaire, à propos de la lecture et du livre, je trouve une ligne « Subventions aux entreprises » dotée de dix millions de francs. Ce n'est pas rien! De quoi s'agit-il? Qui bénéficiera des subventions? Selon quels critères seront-elles attribuées?

J'en viens à votre action 02, page 79, « Création d'un centre de formation au mont Saint-Michel », destiné au personnel d'accueil des monuments publics et privés. D'abord, j'observe que c'est l'inverse du centre d'accueil et de formation du public dont vous aviez vous-même, je crois, monsieur le ministre, lancé l'idée. Nous comprenons bien, certes, l'intérêt de l'action pour le personnel des monuments publics et privés; mais pourquoi au mont Saint-Michel? Y a-t-il là des locaux disponibles? L'été, ne risque-t-on pas la saturation?

Dans l'action 02, toujours à la page 79, « Création d'un institut du patrimoine destiné à la formation des agents de l'Etat », s'agit-il de la traduction de l'idée depuis longtemps débattue, notamment dans le rapport de Jacques Narbonne? Avez-vous tranché entre les deux thèses qui prévalaient dans ce domaine: grande école normale ou institut de recyclage après une formation initiale de type actuel? Où sera installé cet institut? Quel sera son niveau de recrutement? Le contenu des formations? Et à quoi correspondent les 940 000 francs inscrits pour 1984? Installation? Lancement? Etudes?

Action 03, page 103, « Constitution d'un réseau de centres de culture scientifique et technique », que l'on voit d'ailleurs apparaître aussi à l'action 02, au titre du patrimoine ethnologique, et à l'action 05, concernant le développement culturel. Que voulez-vous faire exactement? Pourquoi cet éparpillement de crédits? En particulier, y aura-t-il une différence de nature entre ces centres et les musées? Si oui, laquelle? A ce moment-là, quelle sera l'autorité scientifique qui régira ces centres? La question est importante.

Enfin, dans l'action 05, qui concerne le développement culturel, nous lisons, à la page 131: « Développement des activités internationales ». Pourquoi pas? Encore que l'on puisse se demander, et là, je vous interroge, monsieur le ministre, en votre qualité de membre solidaire du Gouvernement, quelle est la signification de l'effort international du ministère de la culture au moment où les crédits de la direction générale des relations culturelles du ministère des relations extérieures sont sacrifiés? Encore que nous serions heureux de savoir également s'il est question de recommencer des opérations du type du colloque « Culture et développement » à la Sorbonne! Et qu'en est-il des Etats généraux de la culture, dont on a parlé?

Nous pouvons sérieusement douter de la validité et du sérieux de tout cela. Il suffit de lire, en annexe au rapport de M. Plan-chou, la réponse du ministère de la culture à la question de la commission des finances relative au bilan de la politique de la direction du développement culturel. En dépit de l'absence, très calculée, de toute précision chiffrée ou nominative, cette réponse fait bien apparaître le saupoudrage et le gaspillage des subventions, sans nous convaincre tout à fait que des critères politiques n'aient pu intervenir.

Certaines associations se sont vu attribuer des subventions du simple fait qu'elles existaient. D'autres associations ont bénéficié d'une augmentation prodigieuse de leurs subventions en deux ou trois ans, qu'il s'agisse d'associations-relais, par exemple, de l'association pour le dialogue des cultures, dont il faudra bien reparler un jour, ou d'associations chargées de missions particulières, et particulièrement inspirées, dirai-je, de celle des célébrations nationales, par exemple: le socialisme, il est vrai, est d'autant plus friand de commémorations, comme l'observait Jean Baudrillard, il y a quelque temps, qu'il est peu riche d'événements...

Mais nos inquiétudes, monsieur le ministre, s'alimentent aussi du coût excessif des grands projets de l'Etat. Le développement de ce programme des grandes opérations d'architecture et d'urbanisme à Paris nous laisse effarés.

D'abord, à cause de l'évolution des coûts prévisionnels d'investissement. Certes, les financements sont répartis en bien des endroits différents du projet de budget de l'Etat — charges communes, culture, urbanisme, relations extérieures, industrie et recherche —, mais on finit bien par éprouver le sentiment d'un « dérapage », dont on ne sait jusqu'à quel point il est par vous contrôlé.

Pour essayer d'en avoir le cœur net, je poserai tout à l'heure une question précise au ministre de l'urbanisme et du logement, auprès duquel siège la mission de coordination. Mais, d'ores et déjà, je peux affirmer que l'enveloppe de 15 milliards, plusieurs fois annoncée par des voix officielles, est désormais dépassée: en francs de janvier 1984, l'estimation globale s'éleverait déjà à 20 milliards.

Prenez un seul exemple, celui de la Villette: les prévisions de dépenses seraient maintenant de plus de 5 milliards de francs pour le musée, contre les 4,5 annoncés, de près de 800 millions pour le parc, qui relève de votre ministère, de près de 1 300 millions pour la cité musicale, et il semble d'ailleurs que les responsables de cette opération produisent de nouveaux chiffres de trimestre en trimestre. Où va-t-on?

Je me permettrai de dire sans méchanceté: qui a parlé du « scandale de La Villette »?

Pouvez-vous prévoir combien coûtera la salle de rock de Bagnolet, dont les mauvaises langues disent volontiers qu'elle n'a été conçue que comme un anti-Palais des sports de Bercy?

Combien coûte et qui paie la salle provisoire, actuellement en construction, qui devrait entrer en service au début de 1984? Et le Centre international de communication, à la Défense, financé sur les charges communes, quel est son programme? Qui paiera, si l'Etat entend plafonner de façon intangible son propre financement? Un simple détail: sans vouloir ici dénigrer qui que ce soit, est-il bien sérieux d'avoir choisi comme architecte un homme de l'art qui n'a pas l'expérience d'un projet d'une telle dimension et qui n'aurait, nous dit-on, comme référence que celle d'avoir construit sa propre maison et une église dans son pays d'origine, le Danemark?

Tout choix comporte une part de pari — c'est vrai — mais il semble qu'en l'occurrence les données des choix aient été un peu nuancées et que le risque soit grand de perdre le pari.

Incertitude sur les conditions de fonctionnement des grands projets: rien de nouveau n'est prévu dans le projet de budget pour le fonctionnement de l'ensemble de La Villette. Rien non plus pour celui du musée d'Orsay, pour lequel soixante emplois étaient prévus, alors que huit seulement seront créés l'année prochaine. Or la mise en service d'établissements de cette taille peut être considérée en termes administratifs et financiers comme imminente fin 1985 ou fin 1986. On prévoit des manifestations à La Villette dès l'an prochain, telles que la Biennale. Où sont les crédits? Le musée d'Orsay devrait ouvrir fin 1986. Il n'y a aucun crédit de préfiguration. Allez-vous recruter d'un coup tout le personnel, dans l'année. A moins une? J'ai l'impression que vous hypothéquez l'avenir et que, monsieur le ministre, plus que nombre de vos collègues du Gouvernement, vous spéculiez sur un desserrement des contraintes budgétaires en 1985, si ce n'est même sur un transfert du fardeau sur de nouvelles épaules après les prochaines élections législatives. « Après moi le déluge », serait-il déjà votre mot d'ordre?

**M. Gérard Collomb.** Ne vous faites pas d'illusions!

**M. Jacques Toubon.** Enfin, nos inquiétudes sont accrues devant les conditions d'utilisation des crédits de fonctionnement dont dispose le ministère. Il suffit de voir comment vous faites usage des moyens dont vous avez disposé depuis deux ans, et je prendrai trois séries d'exemples:

Premièrement, on constate depuis deux ans un désengagement relatif de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. La dotation allouée pour soutenir leur action culturelle stagne en francs courants, ce qui signifie à plus forte raison qu'elle diminue en francs constants. Ce n'est pas ce qui était prévu.

La régulation budgétaire en 1983 a été opérée principalement sur les subventions allouées aux collectivités locales, en particulier dans le domaine musical, et je ne fais que reprendre une remarque interrogative, mais navrée, qui se trouve en tête du rapport de mon collègue Pesce, établi au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Deuxièmement, la gestion des grands établissements nationaux est préoccupante : la Bibliothèque nationale, en dépit de ce qui est prévu pour terminer les travaux engagés en 1981, semble aller à la dérive. Cela ne vous intéresse probablement pas, peut-être parce que vous n'y trouvez pas de public pour faire-valoir ; (*murmures sur les bancs des socialistes*.) Le Théâtre national de l'Opéra de Paris : 303 millions de subventions inscrites dans le budget, une rallonge probable dans le collectif de 1983 qui serait de l'ordre de 10 à 15 millions, sans compter les prélèvements sur le fonds de roulement ; le Centre national des lettres : les projets en cours ne pourront probablement être financés que de la même manière, en ponctionnant sur le fonds de roulement.

Comment s'en étonner, quand l'examen des dotations démontre que vos choix budgétaires favorisent systématiquement les actions dispersées et périphériques au détriment des grandes institutions fondamentales dont les crédits ne progressent que faiblement, de 2 à 5 p. 100 en moyenne ? Ainsi, sacrifie-t-on le terme à quelques satisfactions momentanées : on vide les caisses pour l'avenir en refusant les conséquences immédiates de l'austérité.

Troisièmement, j'estime qu'on fait fausse route, en ce qui concerne les arts plastiques. Je n'en veux pour preuve que les observations formulées à l'encontre du Centre national des arts plastiques ou des fonds régionaux d'acquisition d'art contemporain, notamment par des critiques d'arts ou des directeurs de musée.

Je considère que deux grandes actions auraient dû être menées : d'abord encourager le mécénat d'entreprise — et à cet égard monsieur le ministre, pourriez-vous me préciser quelle considération M. le ministre de l'économie, des finances et du budget accorde à la procédure qui permettrait aux sociétés d'amortir en franchise d'impôt sur les bénéfices les œuvres d'arts qu'elles ont acquises ?

Ensuite, concentrer l'effort sur dix ou douze institutions de province dont d'ailleurs les noyaux existent et qui auraient pu structurer le développement de l'art contemporain en France, à l'instar de ce qui a été développé dans d'autres pays, notamment en République fédérale d'Allemagne.

Voilà de graves insuffisances, de considérables préoccupations qui assombrissent le tableau rayonnant que vous vous plaisez à nous décrire. Pour ne pas être en reste, naturellement, vous essayez maintenant d'envelopper tout cela dans une nouvelle et chatoyante baudruche, la politique de développement des industries culturelles.

Sans ironiser sur la conversion du constructeur de rêves que vous étiez aux arcanes des comptes d'exploitation des tâcherons de la production culturelle, je voudrais marquer que c'est beaucoup de bruit pour ce qui se réduit, au fond, à un accroissement de l'aide au cinéma, d'une part, et à une subvention déguisée aux promoteurs de la quatrième chaîne de la télévision, d'autre part.

En particulier, le fonds de développement de la production audiovisuelle sera, à terme, financé par la fameuse taxe sur le câble et les nouveaux réseaux, c'est-à-dire l'impôt sur le futur. A titre transitoire, vous l'alimenterez en crédits budgétaires, 60 millions de francs pour vous, plus 50 millions de francs pour le ministère de l'Industrie, afin de produire 100 heures de programmes supplémentaires en 1984. Qu'est-ce que cela signifie ? Qu'en réalité, vous subventionnez les programmes de la quatrième chaîne qui disposera d'un budget de création très faible en raison des charges qui pèseront sur elle : conversion du réseau 819 lignes, financement des décrocheurs, lenteur de l'augmentation du nombre d'abonnés et risque de déficit pour l'agence Havas, déficit déjà calculé au double de son bénéfice déclaré d'aujourd'hui. Voilà pourquoi le contribuable donnera un coup de pouce à une société commerciale bénéficiaire d'une concession de service public.

A ce sujet, quelle est votre position à l'égard de l'hostilité que manifeste la profession du cinéma à l'encontre de l'arbitrage du secrétaire d'Etat à la communication quant au nombre et au délai de diffusion des films qui seront programmés sur la future quatrième chaîne ?

Je pourrais formuler des remarques du même ordre à propos du service public audiovisuel.

Les 225 millions de francs supplémentaires pour la création audiovisuelle sont purement « optiques ». Ils seront amputés des 80 millions qu'il faudra verser à la S.F.P. et du financement des nouveaux frais de structures dont le ministère des finances refuse la prise en compte dans les dotations budgétaires.

Que dire de la nouvelle « vache à lait fiscale » qu'est la vidéo et que les chercheurs de gisements fiscaux ont maintenant découverte ? Je passe sur toutes les mesures qui ont été prises.

Que dire aussi du câble et des satellites, qui de plan en plan, de déclarations ministérielles en déclarations ministérielles, de colloques en forums, ne sont pour l'instant que des mots, rien que des mots ?

Si vous voulez bien abandonner votre attitude manichéenne, celle du discours sur les ténèbres et la lumière — de célèbre mémoire — si vous voulez bien concéder que tout n'était pas noir avant le 10 mai 1981, alors je suis, pour ma part, prêt à reconnaître qu'un effort financier notable a été accompli ; ce budget en donne la mesure.

Cela étant, cette discussion permet aussi de motiver plus sérieusement et plus posément encore les deux reproches de fond que j'adresse à votre politique.

Le premier est que vous apportez la démonstration d'un éclectisme de supermarché. Il n'y a rien que l'on ne trouve dans la constellation de la culture socialiste. Après le temps des trente ou quarante comités d'études et rapports, est venu celui des dizaines de commissions, délégations, instituts, centres et fonds. Quand on regarde tout cela tenter de fonctionner, on a le tournis.

Le Gouvernement manifeste la volonté que rien ne lui échappe de ce qui peut, de près ou de loin, porter l'étiquette de culturel. Votre ministère est comme une pierre au milieu d'un aquarium, qui happe tout ce qui passe à proximité.

Cette politique de bureaucratie n'est pas une vraie politique culturelle. La politique culturelle, elle doit se centrer sur quelques actions, quelques institutions majeures : c'est un climat de liberté et de prospérité dans lequel s'épanouissent naturellement les arts, ceux du passé comme du présent.

La culture, ce ne peut être une plante forcée.

Je vous reproche d'autant plus cette orientation « impérialiste » que vous avez fait de la culture un instrument de combat politique. Je ne prétends pas que la puissance publique ne doive pas intervenir et qu'une politique culturelle de l'Etat ne soit pas nécessaire. La ville de Paris et la région Ile-de-France fournissent la preuve qu'une action publique bien conduite est profitable. Paris consacre 8 p. 100 de son budget aux affaires culturelles.

**M. Jean Giovannelli.** C'est faux, archi-faux !

**M. Jacques Toubon.** Certains des établissements de la ville sont exemplaires, tel ce Théâtre musical de Paris qui, avec une subvention de 26 millions de francs, accueille près de 400 000 auditeurs par an et tient très bien le rôle que vous voudriez voir jouer au famélique Opéra de la Bastille.

Et ces ateliers de voisinage, qui répandent dans près de 300 lieux à Paris la pratique des techniques culturelles et qui réussissent cette diffusion à laquelle vous n'êtes pas parvenus ?

**M. le président.** Savez-vous, monsieur Toubon, que vous avez doublé votre temps de parole ?...

**M. Jacques Toubon.** Je conclus, monsieur le président.

Une politique culturelle doit refuser l'alignement, le conformisme qu'il soit de droite ou de gauche.

En ce domaine, la politique la plus intelligente, la plus progressiste sera celle qui aura le courage de préférer la controverse, la contestation, voire l'hérésie ou la dissidence à la flagornerie et au silence reçu des courtisans et des clientèles. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. Schreiner.

**M. Bernard Schreiner.** L'année dernière, monsieur le ministre, la majorité de l'Assemblée nationale adoptait sur proposition du Gouvernement un projet de loi sur la communication qui dans son titre IV, ouvrait les portes à une véritable révolution.

Après de nombreuses années d'une politique régressive, notre pays se tourne résolument vers l'avenir et accepte de relever le défi culturel qui est de rester maître de cette révolution.

L'enjeu ? Je voudrais citer deux chiffres : Aujourd'hui un Américain sur deux travaille dans les « industries de la communication », expression entendue d'une manière large. Aux Etats-Unis lorsqu'on dépense l'équivalent de 100 francs dans la cablo-distribution, 25 francs seulement vont dans le matériel et la gestion et 75 francs dans les programmes et le contenu. L'enjeu culturel de la révolution des techniques de la communication se trouve résumé dans ces chiffres.

Vous l'avez compris, monsieur le ministre, le projet de budget de 1984 en témoigne, l'avenir culturel de la France passe par notre capacité à créer, à produire, à diffuser des produits, des œuvres audiovisuelles en qualité et en nombre.

Dans notre manière d'utiliser les satellites, le câble, l'interactivité offerte à terme par les techniques nouvelles, dans les règles du jeu que nous mettons en œuvre, c'est l'avenir de notre culture, de notre indépendance, aussi, qui est en cause.

Avec une grande cohérence, le Gouvernement a compris qu'il ne suffisait pas de lancer un plan de câblage de la France dynamique et courageux rattrapant ainsi un retard scandaleux dû à des erreurs de jugement des gouvernements précédents, aussi graves que celles qui ont entraîné notre absence sur le marché de l'électronique grand public.

Le Gouvernement a aussi compris que, parallèlement, il était dès maintenant nécessaire de mettre en place des structures capables d'aider au développement des industries culturelles. Les nouveaux supports des services de communication sont de très grands « mangeurs de programmes ». Leur développement passe donc obligatoirement par celui des industries de service et de télédistribution. Le IX<sup>e</sup> Plan en a fait sa quatrième priorité ; vous avez aussi orienté le travail de votre ministère dans ce sens.

Je veux souligner le rôle important de la direction du développement culturel dans ce travail de mobilisation de tous les partenaires intéressés, tant sur le plan national que sur le plan régional.

Ce nouvel axe de travail ne doit pas être « plaqué » sur les activités traditionnelles de votre ministère, mais en être le prolongement normal. Le monde entier nous envie notre richesse culturelle et nos initiatives multiples et diverses : festivals de musique, de chansons, de théâtre, de films, etc. Nous disposons d'un stock important d'enregistrements audiovisuels qui, malheureusement, du fait des problèmes des ayants droit, ne sont pas toujours disponibles.

Il importe que la plupart des contrats contiennent une clause autorisant l'utilisation sur le câble, par exemple, de ces enregistrements, quitte à adapter les œuvres, afin d'enrichir les catalogues qui seront mis à la disposition des sociétés d'exploitation et de programmation.

Les spectacles vivants doivent enrichir notre patrimoine et je vous demande, monsieur le ministre, ce que vous comptez faire pour qu'ils puissent participer à cette mobilisation.

Vous avez été attaqué sur deux initiatives que vous venez de prendre avec l'Institut de financement du cinéma et des industries culturelles et le fonds de soutien aux industries de programmes, lequel dispose cette année d'un crédit de 110 millions de francs et qui, à terme et progressivement, doit être alimenté par une taxe sur les produits et sur la publicité passant sur ces nouveaux supports.

Mais qui sont ceux qui vous attaquent, qui mettent en cause les moyens que vous voulez vous donner, si ce ne sont ceux-là mêmes qui ont été incapables quand ils étaient au pouvoir d'ouvrir des champs nouveaux de liberté dans le respect du service public ?...

**M. Rodolphe Pesce, rapporteur pour avis.** C'est vrai !

**M. Bernard Schreiner.** ...ceux qui ont refusé le pari des nouvelles technologies, qui, aujourd'hui, ne voient la programmation sur leurs réseaux câblés que par le « déport » des chaînes étrangères, ceux qui, ainsi, sont prêts à brader les nouveaux réseaux de communication à des « marchands de soupe » audiovisuelle au mépris de notre industrie et de notre indépendance, monsieur Toubon....

**M. Jacques Toubon.** Commencez par les construire, après on verra ! Ne parlez pas trop vite !

**M. Bernard Schreiner.** ...ceux qui, effectivement, veulent défendre les industries de la culture et de la communication.

Le débat sur l'article 33 dans la première partie de la loi de finances montre bien qu'il y a un conflit politique majeur...

**M. Jacques Toubon.** C'est évident

**M. Bernard Schreiner.** ...qui nous sépare car nous avons des choix de société différents.

**M. Jacques Toubon.** Ça c'est sûr : société collective pour vous, libérale pour nous !

**M. le président.** Monsieur Toubon, si vous entendez encore parler, demandez-moi la permission d'interrompre !

**M. Bernard Schreiner.** En tant qu'animateur d'une mission qui vise au développement de la télédistribution, je soutiens la formule choisie par le Gouvernement et par vous-même, monsieur le ministre, pour alimenter le fonds de soutien. Il est en effet normal que, dès le départ, ce fonds soit alimenté par les produits qui seront diffusés, en particulier sur le câble, même si nous savons par ailleurs que la période transitoire ne sera pas facile pour les sociétés d'exploitation.

Mais, n'est-ce pas une manière aussi d'aider ces dernières que de leur permettre de diffuser des œuvres audiovisuelles de qualité ? Je souhaite, monsieur le ministre, que, dès 1984, une grande partie du fonds soit consacrée à la création d'œuvres spécifiques pour la télédistribution sur câble.

Je terminerai en soulignant avec les rapporteurs l'importance et l'enjeu économique du développement culturel. Le projet de budget que vous nous présentez tient compte de cet enjeu d'une manière précise, comme il tient compte de la défense de la création française en posant les bases de son financement.

C'est donc un budget d'avenir que vous présentez, et c'est pour cela que nous le voterons et que nous vous soutiendrons dans son application. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Billon.

**M. Alain Billon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, grâce aux moyens accrus qui lui seront affectés en 1984, le ministère de la culture pourra poursuivre sur un rythme soutenu la réalisation du programme ambitieux mis en chantier dès l'accession de la gauche au pouvoir et qui est à la fois l'un des piliers et le symbole du changement.

Je consacrerai mon propos à une des priorités de ce programme, celle des grands équipements culturels, qui a ses détracteurs pas toujours désintéressés et objectifs, quelquefois même volontairement amnésiques, comme MM. d'Aubert, Bas ou Toubon.

Les grands équipements culturels sont aussi des grands gestes architecturaux et urbanistiques...

**M. Jacques Toubon.** Ça, c'est sûr !

**M. Alain Billon.** ... à la réalisation desquels le ministre de la culture apporte une contribution décisive.

Depuis que le Président de la République a défini les éléments de ce programme au mois de mars 1982, sa réalisation est entrée dans une phase active. A la Villette, le musée national des sciences et des techniques, le nouveau conservatoire national supérieur de musique et le parc. A la Bastille, la réalisation d'un nouvel opéra populaire. A Bagnolet, la salle de musique « rock » de grande capacité. A Lyon, le Conservatoire national de musique. A Bercy, le nouveau ministère des finances. A La Défense, la création du complexe Tête-Défense avec son Carrefour international de la communication. Enfin, le grand Louvre et le musée d'Orsay. Voilà les projets auxquels le gouvernement de la gauche a voulu donner toute la force de ses conceptions en matière de développement culturel, social et économique. Et il y en a d'autres qui ne figurent pas dans la liste des grands projets, mais qui sont importants comme l'Institut du monde arabe, par exemple.

Je rappellerai les trois éléments qui, dans notre esprit, sont étroitement mêlés. Ses enjeux et ses orientations font de ce programme un projet national : un projet urbain au sens plein du terme : enfin, un projet de dimension exceptionnelle et durable, qui débouchera sur un élargissement des pratiques culturelles et qui affirmera les ambitions et les capacités de notre pays à la mutation qu'exigent de nous la troisième révolution industrielle et le redressement économique.

Il s'agit d'abord d'un projet national. En effet, la taille de ces équipements imposait qu'ils prennent appui sur les besoins du plus vaste bassin de population possible afin de leur permettre de fonctionner en symbiose avec l'ensemble du territoire.

C'est l'évidence pour le regroupement d'une administration comme l'économie et les finances. Ça l'est aussi pour le musée des sciences et des techniques ou le Carrefour international de la communication, qui constitueront le pivot d'échanges nationaux et internationaux dans des domaines encore inexplorés et qui devront assurer, à toutes les étapes de la vie de nos compatriotes, la pratique d'une culture à laquelle, en France, aucun système public ne permet jusqu'à présent d'avoir accès. De

même, le parcours muséographique chronologique, qui sera créé au musée d'Orsay et au Louvre, grâce au départ du ministère des finances, s'appuie sur un patrimoine national existant, mais dont la redistribution et le mode de présentation dans des lieux symboliquement et historiquement chargés de signification inciteront les visiteurs français et étrangers à une connaissance renouvelée des richesses de notre culture et de notre façon de les aborder.

Ce programme est ensuite porteur d'une nouvelle conception du développement urbain. En effet, à l'exception du musée d'Orsay ou du grand Louvre, étroitement liés aux architectures qui les accueillent, ces grands équipements sont réalisés en dehors du périmètre sacré du centre historique. Au contact de la banlieue et de couches populaires très denses privées d'équipements culturels majeurs, ils se situent à des points cruciaux de l'agglomération.

Ainsi, à Bagnole, la salle de musique populaire sera proche des jeunes qui cherchent dans la pratique musicale des grands groupes professionnels l'aliment de leur créativité.

A la Bastille, le nouvel opéra ancrera dans un quartier populaire sa recherche d'une image profondément renouvelée dans la vie de l'art lyrique.

L'implantation du ministère des finances dans le secteur de la gare de Lyon est un élément clef d'une transformation de l'Est parisien. Autour d'un important regroupement d'activités tertiaires, elle induira les effets propres à ce type d'opération sur un quartier jusqu'alors quelque peu à l'écart de la vie urbaine.

Mais l'opération qui symbolise peut-être le mieux cette nouvelle conception de la culture urbaine reste l'aménagement du site de la Villette. Celui-ci n'apportera pas seulement au Nord-Est parisien et au département de la Seine-Saint-Denis la proximité d'un musée exceptionnel et l'ouverture à des activités et à des pratiques nouvelles grâce à la création d'un parc de 50 hectares d'une conception révolutionnaire. Les retombées économiques attendues, le programme de logements sociaux destiné à matérialiser l'ancrage de l'opération aux quartiers riverains et, surtout, la greffe d'une nouvelle identité culturelle et scientifique sur un tissu social et urbain très largement dépossédé de son identité antérieure par la désindustrialisation et la rénovation sauvage — on connaît les principaux protagonistes de cette dépossession — tout cela désigne la Villette comme une opération phare de restructuration urbaine, donnant enfin vie et consistance à ce qui n'était jusqu'à présent que bavardage des tenants de l'ancienne majorité sur un nécessaire rééquilibrage en faveur de l'Est parisien.

Ce programme jouera, enfin, un rôle fondamental sur le plan économique.

Aux interrogations sur le poids financier de ces projets, je répondrai que les quelque 12 milliards de francs qui leur seront consacrés représentent un volume de travaux susceptible d'alimenter plus de 50 000 emplois par an.

**M. Jacques Toubon.** Douze milliards ? C'est une estimation ridicule !

**M. Alain Billon.** A seul titre d'exemple, la construction du musée d'Orsay, commencée durant l'été 1983 et qui durera trois ans, mettra au travail jusqu'à 1 200 personnes simultanément. Pour un coût total de 1 080 millions de francs en valeur 1982, ce sont donc 12 à 15 millions de francs de crédits de paiement qui seront engagés chaque mois pour les entreprises françaises.

Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, dont la baisse d'activité est préoccupante, la commande découlant des grands projets aura des effets indirects très importants, étalés sur plusieurs années. Dans les activités d'ingénierie, dans les techniques avancées et dans les domaines spécifiques des industries de la communication, de l'électronique, des équipements musicaux, scénographiques et muséographiques, la réalisation, la représentation et la pratique liées à ces objets auront un effet de vitrine indispensable pour l'économie française et ses capacités d'exportation.

Voilà, mes chers collègues, un programme de grands équipements culturels décidément fort éloigné de la caricature qui en est parfois faite par les détracteurs habituels du Gouvernement, celle de temples du parisianisme, de molochs stériles dévoreurs de budget, de réalisations passéistes et élitistes.

Le quasi-doublement du budget de la culture dès 1982, la marche résolue vers la proportion de 1 p. 100 du budget global, la politique de décentralisation culturelle et les grands projets sont les différentes facettes d'une seule et même politique culturelle qui marque l'ambition de la gauche pour la France.

Elle s'inscrit, mais en leur donnant une toute autre ampleur, dans la ligne d'efforts antérieurs qui ont montré la voie, comme la création du Centre Georges-Pompidou dont personne aujourd'hui ne conteste le succès.

**M. Jacques Toubon.** Qui l'a créé en 1977 ?

**M. Alain Billon.** A notre sens, monsieur Toubon, notre pays est mieux inspiré lorsqu'il réalise un tel équipement que lorsque le maire de Paris, profitant des nouveaux pouvoirs que lui donne la décentralisation, refuse frileusement et honteusement l'Exposition universelle que les Français appelaient de tous leurs vœux. (Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Bas.** Nous la voulions à Marne-la-Vallée !

**M. Alain Billon.** Entre ces deux attitudes, monsieur le ministre, notre choix est clair. A vos côtés et à ceux du Gouvernement, nous parions résolument pour la réalisation d'une grande politique culturelle et pour l'avenir de notre pays. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1984, n° 1726 ; (rapport n° 1735 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Culture (suite) :

Annexe n° 13. — M. Jean-Paul Planchou, rapporteur spécial ; avis n° 1736, tome XI, de M. Rodolphe Pesce, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1737, tome VIII, de M. Guy Vadepied, au nom de la commission des affaires étrangères.

Urbanisme et logement :

Annexe n° 43. — M. Jean Anciant, rapporteur spécial ; avis n° 1740, tome XVIII, de M. Guy Malandain, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1736, tome XXVI (Logement social), de M. Pierre Godefroy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

